JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL A

N° 1099 du 20 décembre 2017

Loi du 15 décembre 2017 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021 3

Sommaire

Chapitre Ier -	**Recettes courantes**	**6**
	Ministère des Finances	**7**
	Ministère des Finances : trésor	**15**
Chapitre II -	**Recettes en capital**	**24**
	Ministère des Finances	**25**
	Ministère des Finances : trésor	**26**
Chapitre III -	**Dépenses courantes**	**28**
	Ministère d'État	**29**
	Ministère des Affaires étrangères et européennes	**38**
	Ministère de la Culture	**51**
	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	**61**
	Ministère des Finances	**66**
	Ministère de l'Économie	**76**
	Ministère de la Sécurité intérieure	**90**
	Ministère de la Justice	**94**
	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	**103**
	Ministère de l'Intérieur	**110**
	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	**115**
	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	**143**
	Ministère des Sports	**156**
	Ministère de la Santé	**162**
	Ministère du Logement	**174**
	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	**177**
	Ministère de la Sécurité sociale	**184**
	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs	**191**
	Ministère du Développement durable et des Infrastructures	**200**
	Ministère de l'Égalité des Chances	**230**
Chapitre IV -	**Dépenses en capital**	**232**
	Ministère d'État	**233**
	Ministère des Affaires étrangères et européennes	**235**

Ministère de la Culture **239**
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **241**
Ministère des Finances **242**
Ministère de l'Économie **247**
Ministère de la Sécurité intérieure **251**
Ministère de la Justice **253**
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative **255**
Ministère de l'Intérieur **256**
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse **258**
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région **261**
Ministère des Sports **263**
Ministère de la Santé **264**
Ministère du Logement **266**
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire **269**
Ministère de la Sécurité sociale **270**
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs **271**
Ministère du Développement durable et des Infrastructures **274**

Chapitre V - Recettes pour ordre **289**

Chapitre VI - Dépenses pour ordre **294**

Loi du 15 décembre 2017 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017-2021.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 14 décembre 2017 et celle du Conseil d'État du 15 décembre 2017 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des administrations publiques.

Pour la période 2017 à 2021, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à -0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit, au titre de la période 2017-2021 :

	2017	2018	2019	2020	2021
En % du PIB	0,6%	0,5%	0,6%	1,3%	1,6%
En millions d'euros	347	313	357	821	1.078

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2017 à 2021 :

En % du PIB	2017	2018	2019	2020	2021
- Administration centrale.	-1,6%	-1,6%	-1,4%	-0,6%	-0,2%
- Administrations locales.	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%
- Sécurité sociale	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,4%
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	0,6%	0,5%	0,6%	1,3%	1,6%
- Solde structurel	0,6%	0,1%	-0,1%	1,0%	2,0%

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
En % du PIB.	23,5%	22,7%	22,5%	22,3%	21,6%
En millions d'euros	12.918,1	13.211,0	13.821,7	14.165,9	14.232,7

Art. 5.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'État est arrêtée comme suit, conformément aux tableaux annexés :

	2017	2018	2019 Prévisions	2020 Prévisions	2021 Prévisions
Budget courant					
Recettes	13.153,7	13.981,1	14.874,8	15.733,3	16.617,6
Dépenses	12.701,0	13.394,5	13.975,9	14.530,6	15.154,1
Excédents.	+452,6	+586,5	+898,9	+1.202,7	+1.463,5
Budget en capital					
Recettes	90,2	83,5	83,6	83,7	97,0
Dépenses	1.393,8	1.635,3	1.812,4	1.827,1	1.829,0
Excédents.	-1.303,6	-1.551,8	-1.728,8	-1.743,4	-1.732,0
Budget total					
Recettes	13.243,9	14.064,5	14.958,4	15.817,0	16.714,6
Dépenses	14.094,9	15.029,8	15.788,3	16.357,6	16.983,2
Excédents.	-851,0	-965,3	-829,9	-540,6	-268,5

Note : les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Premier Ministre, Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias,
Ministre des Cultes,
Ministre de la Culture,
Xavier Bettel

Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Économie,
Ministre de la Sécurité intérieure,
Ministre de la Défense,
Étienne Schneider

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes,
Ministre de l'Immigration et de l'Asile,
Jean Asselborn

Le Ministre de la Justice,
Felix Braz

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,
Nicolas Schmit

Le Ministre de la Sécurité sociale,
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire,
Ministre des Sports,
Romain Schneider

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,
François Bausch

Palais de Luxembourg, le 15 décembre 2017.
Henri

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et de la Protection des consommateurs,
Ministre aux Relations avec le Parlement,
Fernand Etgen

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

La Ministre de la Santé,
Ministre de l'Égalité des Chances,
Lydia Mutsch

Le Ministre de l'Intérieur,
Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme administrative,
Dan Kersch

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
Claude Meisch

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Ministre à la Grande Région,
Corinne Cahen

La Ministre de l'Environnement,
Carole Dieschbourg

Le Ministre du Logement,
Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,
Marc Hansen

Doc. parl. 7201 ; sess. ord. 2017-2018.

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes
(2017 — 2021)

Département	Budget 2017	Crédits 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
64 – Ministère des Finances	12.904.556	13.710.215	14.597.098	15.451.673	16.329.131
65 – Ministère des Finances: Trésor.....	249.098	270.837	277.704	281.627	288.482
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	13.153.655	13.981.052	14.874.802	15.733.300	16.617.614

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		64 — MINISTERE DES FINANCES					
		Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)					
		Section 64.0 — Impôts directs					
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.654.000	1.715.000	1.697.000	1.771.000	1.861.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	124.495	129.086	127.731	133.301	140.075
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	778.500	734.000	775.000	805.000	836.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	3.502.000	3.830.000	4.250.000	4.630.000	5.035.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	332.108	354.103	389.871	421.681	455.509
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	310.000	352.000	369.000	390.000	411.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune	576.000	574.000	584.000	613.000	641.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	*	*	*	*	*
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	17.000	18.000	19.000	20.000	21.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	5.000	7.000	7.000	7.000	7.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	44.000	47.000	49.000	52.000	53.000
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	45.000	50.000	55.000	60.000	66.000
37.027	13.60	Contributions de crise	*	*	*	*	*

64.0 — Impôts directs Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	15.000	5.000	2.000	2.000	*
		Total de la section 64.0	7.404.603	7.816.690	8.326.102	8.906.482	9.528.084
		Section 64.1 — Impôts indirects					
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	200	200	200	200	200
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	22.000	20.000	20.000	20.000	20.000
		Total de la section 64.1	22.200	20.200	20.200	20.200	20.200
		Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	300	300	300	300	300
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	3.500	2.000	2.000	2.000	2.000
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	19	19	19	19	19
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	*	*	*	*	*
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	14	9	14	15	19
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
		Total de la section 64.2	3.833	2.328	2.333	2.335	2.338
		Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500
		Total de la section 64.3	2.400	2.500	2.500	2.500	2.500

64.4 — Remboursements de dépenses Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 64.4 — Remboursements de dépenses					
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	400	*	*	*	*
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecostart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	420	420	420	420	420
		Total de la section 64.4	1.820	1.420	1.420	1.420	1.420
		Administration des douanes et des accises					
		Section 64.5 — Douanes et accises					
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	882.117	874.968	891.145	902.992	916.099
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	179.912	183.570	184.557	185.545	186.532
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	103.517	148.118	152.689	164.119	168.987
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	25.600	26.000	26.000	26.000	26.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	5.000	10.000	10.000	10.000	10.000
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.600	4.600	4.600	4.600	4.600

64.5 — Douanes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	41	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	1.500	4.800	4.800	4.800	4.800
		Total de la section 64.5	1.206.692	1.256.511	1.278.246	1.302.511	1.321.473
		Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)					
		Section 64.6 — Impôts, droits et taxes					
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	50	70	70	70	70
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	2.747.010	3.003.488	3.244.525	3.422.320	3.600.068
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	40.000	56.000	61.000	66.000	71.000
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	990	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	1.047.230	1.054.000	1.133.000	1.168.000	1.191.000
36.050	13.60	Droits d'enregistrement	220.000	295.000	324.000	355.000	385.000
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	47.000	52.630	53.720	54.850	55.990
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	850	850	850	850	850
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	15	13	15	15	15
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	6	6	6	6	6

64.6 — Impôts, droits et taxes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
38.050	13.60	Droits de timbre	15.360	16.600	16.600	16.600	16.600
39.010	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale	2	3	3	3	3
		Total de la section 64.6	4.120.313	4.481.634	4.836.764	5.086.689	5.323.577
		Section 64.7 — Recettes domaniales					
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.200	1.328	1.328	1.328	1.328
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	77.000	71.130	71.130	71.130	71.130
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	426	440	440	440	440
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	2.000	2.200	2.200	2.200	2.200
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	70	70	70	70	70
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	4.430	2.960	2.960	2.960	2.960
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	5.700	3.410	3.410	3.410	3.410
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	260	1.904	1.904	1.904	1.904
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	743	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	*	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	68	68	68	68	68
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	14	14	14	14	14
16.072	01.20	Ventes mobilières	11	3	3	3	3
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*

64.7 — Recettes domaniales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	1.000	*	*	*	*
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	171	230	230	230	230
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial	650	700	700	700	700
		Total de la section 64.7	93.742	85.200	85.200	85.200	85.200
		Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres					
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	80	80	80	80	80
12.321	13.90	Taxe sécurité alimentaire	320	320	320	320	320
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé	400	300	300	300	300
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	6	6	6	6	6
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	115	175	175	175	175
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	500	700	700	700	700
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	750	750	750	750	750
16.070	01.10	Recettes en relation avec la publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg	1.000	10	10	10	10
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations	40	40	40	40	40
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	*	*	*	*	*

64.8 — Recettes d'exploitation et autres Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	4.250	6.400	6.400	6.400	6.400
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	20	50	50	50	50
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.800	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	700	100	200	200	200
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	2.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	235	247	249	252	254
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	200	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	27.000	25.850	25.850	25.850	25.850
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	50	70	70	70	70
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	400	400	400	400	400
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	5.000	1.500	2.000	2.000	2.000
		Total de la section 64.8	47.244	42.025	42.628	42.630	42.633

64.9 — Remboursements Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 64.9 — Remboursements					
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	5	5	5	5	5
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	20	15	15	15	15
		Total de la section 64.9	1.710	1.705	1.705	1.705	1.705
		Total du département 64	12.904.556	13.710.215	14.597.098	15.451.673	16.329.131

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)					
		Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	1.756	1.800	1.850	1.900	1.950
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	6.700	6.750	6.800	6.850	6.900
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	1	1	1	1	1
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	26	26	26	26	27
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC	2	2	2	2	2
		Total de la section 65.0	8.484	8.578	8.679	8.779	8.879
		Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1	1	1	2	2
16.000	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension	*	*	*	*	*
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	—	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat	—	*	*	*	*
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur les contributions versées par l'Etat	—	*	*	*	*
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat	1.010	1.100	1.200	1.300	1.400
		Total de la section 65.1	1.011	1.102	1.202	1.302	1.402
		Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	101	102	102	103	103
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	150	155	160	165	170
11.320	05.22	CHL (Centre Hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	*	*	*	*	*
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	408	409	410	411	412
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	15.000	15.010	15.015	15.020	15.025
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice	*	*	*	*	*
28.015	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
28.017	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	*	3.000	3.100	3.200	3.300
38.000	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	*	*	*	*	*

65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établ. pub. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	51	121	133	146	161
		Total de la section 65.2	75.710	78.797	78.920	79.045	79.171
		Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières					
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	*	*	*	*	*
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	203	207	212	217	222
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	131	140	149	158	167
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	37	37	38	38	38
16.010	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	51	35	35	35	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit	287	345	353	357	362
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes	304	305	310	315	320
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques	51	51	51	51	51
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	1.013	1.020	1.025	1.030	1.035
		Total de la section 65.3	2.076	2.140	2.172	2.201	2.230

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires					
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	1.013	1.050	1.100	1.150	1.200
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne	1.130	13.000	13.400	13.800	14.200
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	1.900	1.905	1.910	1.915	1.920
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs	30	40	41	41	42
16.034	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	*	*	*	*	*
16.040	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien recouvrés des pensionnaires	250	220	220	230	240
16.041	06.32	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses	360	1.500	1.500	1.500	1.500
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	10	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance	2.600	2.500	2.500	2.500	2.500
16.050	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	573	624	624	624	624
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	2	2	2	3	3
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.900	1.650	1.700	1.750	1.800
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	148	130	131	131	132

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
16.056	13.90	Département de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	35	30	31	31	32
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité	505	550	600	650	700
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications	*	*	*	*	*
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	200	233	234	234	234
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	101	110	115	120	125
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	1.010	800	800	800	800
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	280	250	250	250	250
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	51	51	51	51	51
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans	5	5	10	15	15
16.079	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	209	215	221	227	232
16.080	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	2	6	8	10	10
16.081	06..32	ILNAS: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS	*	*	1	1	1
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire	611	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative	50	*	*	*	*
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	51	53	56	59	62
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	101	102	102	103	103

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés	2.160	2.200	2.250	2.300	2.350
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	640	640	640	640	640
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements	550	650	750	850	950
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	*	*	*	*	*
38.051	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	5	50	50	50	50
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements	133	243	243	243	243
		Total de la section 65.4	16.615	28.809	29.538	30.277	31.008
		Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé					
27.000	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende	*	*	*	*	*
28.004	12.14	SNCT sàrl (Société Nationale de Contrôle Technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	5	5	5	5	5
28.010	13.90	Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	130.000	135.000	140.000	145.000	150.000
		Total de la section 65.5	130.005	135.005	140.005	145.005	150.005
		Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux					
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	101	*	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale	506	550	600	650	700
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	10	11	11	12	12

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	*	100	110	120	130
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	1	2	2	3	3
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	304	304	305	305	306
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	1.200	1.300	1.350	1.350	1.400
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	—	2.900	2.900	*	*
12.360	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	230	200	200	200	190
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	50	51	51	52	52
39.000	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	202	150	151	152	153
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	40	*	*	*	*
39.004	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	*	*	*	*	*
39.007	05.20	Commission Européenne: remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	*	*	*	*	*

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	10	11	11	12	12
53.000	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	100	*	*	*	*
		Total de la section 65.6	2.754	5.578	5.691	2.855	2.958
		Section 65.7 — Recettes d'exploitation					
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	5	6	6	7	7
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	152	152	153	153	154
26.010	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	3.035	1.500	2.000	2.500	3.000
29.000	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	505	300	305	310	315
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .	1	1	1	1	1
		Total de la section 65.7	3.698	1.959	2.465	2.971	3.477
		Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	1.015	1.020	1.025	1.030	1.035
10.002	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	10	20	25	30	35
10.003	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	130	131	131	132	132
10.004	06.20	Remboursements d'indemnisation versée par l'Etat à certaines victimes	*	*	*	*	*
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées	3.030	3.100	3.200	3.300	3.400

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	4.560	4.600	4.650	4.700	4.750
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes	*	*	*	*	*
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	*	*	*	*	*
		Total de la section 65.8	8.746	8.871	9.031	9.192	9.352
		Total du département 65	249.098	270.837	277.704	281.627	288.482

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital
(2017 — 2021)

Département	Budget 2017	Crédits 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
94 – Ministère des Finances	83.070	76.220	76.220	76.220	76.220
95 – Ministère des Finances: Trésor	7.175	7.274	7.375	7.476	20.808
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	90.245	83.494	83.595	83.696	97.029

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		94 — MINISTERE DES FINANCES					
		Section 94.1 — Autres recettes en capital					
56.000	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	*	*	*	*	*
56.040	13.60	Droits de succession	70.000	70.000	70.000	70.000	70.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	10.500	3.500	3.500	3.500	3.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables	500	650	650	650	650
		Total de la section 94.1	83.070	76.220	76.220	76.220	76.220
		Total du département 94	83.070	76.220	76.220	76.220	76.220

95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)					
		Section 95.0 — Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie					
58.030	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	*	*	*	*	*
84.090	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	*	*	*	*	*
96.001	01.23	Emission de certificats de trésorerie	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
		Total de la section 95.0	1	1	1	1	1
		Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	73	73	74	75	76
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.100	7.200	7.300	7.400	7.500
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	*	*	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	*	*	*	*	*

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés	—	*	*	*	13.232
86.030	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	1	*	*	*	*
		Total de la section 95.1	7.174	7.274	7.375	7.476	20.808
		Total du département 95	7.175	7.274	7.375	7.476	20.808

Chapitre III – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes
(2017 — 2021)

Département	Budget 2017	Crédits 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
00 – Ministère d'Etat	201.719	228.017	241.071	250.651	266.059
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes	499.426	538.340	570.118	590.359	604.104
02 – Ministère de la Culture	114.813	127.342	139.040	141.375	151.347
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	436.111	459.270	485.796	516.299	544.021
04 – Ministère des Finances	495.993	500.608	496.027	514.785	487.465
05 – Ministère de l'Economie	108.242	83.494	86.182	89.317	96.344
06 – Ministère de la Sécurité intérieure	213.790	225.044	231.793	233.139	241.647
07 – Ministère de la Justice	152.980	162.205	166.995	171.456	177.062
08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	1.032.468	1.095.008	1.192.110	1.265.292	1.379.777
09 – Ministère de l'Intérieur	795.330	837.805	924.169	994.275	1.051.404
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	2.007.704	2.146.832	2.178.085	2.227.420	2.295.302
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	1.575.348	1.630.526	1.655.931	1.678.447	1.704.590
13 – Ministère des Sports	21.787	22.816	23.389	23.947	24.618
14 – Ministère de la Santé	125.928	125.915	133.705	137.186	139.654
15 – Ministère du Logement	50.353	44.104	47.915	49.239	50.176
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	595.882	629.907	668.412	703.748	748.439
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale	3.062.607	3.283.409	3.455.220	3.632.684	3.832.295
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs	50.901	49.992	48.708	50.401	51.625
20, 21 et 22 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures	1.144.247	1.187.835	1.214.764	1.243.338	1.290.267
23 – Ministère de l'Egalité des Chances	15.412	16.039	16.516	17.193	17.932
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	12.701.040	13.394.510	13.975.945	14.530.551	15.154.129

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		00 — MINISTERE D'ETAT					
		Section 00.0 — Maison du Grand-Duc					
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif)	1.179	1.197	1.221	1.242	1.273
10.001	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.569	6.215	6.429	6.661	6.857
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	706	717	732	744	762
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier	158	160	164	166	170
10.004	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.404	1.443	1.488	1.512	1.591
10.005	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	242	245	248	251	256
10.007	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	615	700	715	726	745
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	181	—	—	—	—
		Total de la section 00.0	10.055	10.677	10.996	11.302	11.654
		Section 00.1 — Chambre des Députés					
10.000	01.10	Chambre des Députés	34.000	35.900	37.000	38.300	39.300
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.491	1.640	1.680	1.732	1.780
10.002	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.400	1.400	—	—
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	88	88	88	88
		Total de la section 00.1	35.491	39.028	40.168	40.120	41.168

00.2 — Cour des Comptes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 00.2 — Cour des Comptes					
10.000	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	4.628	4.869	4.988	5.120	5.255
		Total de la section 00.2	4.628	4.869	4.988	5.120	5.255
		Section 00.3 — Conseil d'Etat					
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	2.002	2.043	2.087	2.131	2.182
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.204	1.370	1.415	1.455	1.509
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	480	463	478	491	510
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2
11.030	01.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	60	70	73	75	77
11.040	01.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
		Total de la section 00.3	3.748	3.948	4.054	4.154	4.280
		Section 00.4 — Gouvernement					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	15.914	14.715	15.198	15.631	16.209
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	230	235	239	244
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	25	25	25	25
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	700	700	700	700
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8	8	8	9	9

00.4 — Gouvernement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	900	918	936	954
12.070	01.10	Service information et presse : frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	63	67	70	70
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	79	83	84	86	87
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	700	700	700	700
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	955	1.000	1.000	1.000
12.125	01.10	Service information et presse: frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	322	210	180	150	150
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	812	812	850	850	850
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	2.500	2.500	2.500	2.500
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	19	19	19
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	727	749	765	777	797
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	850	867	884	901
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
12.340	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385	385	385	400	400

00.4 — Gouvernement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.341	01.30	Service information et presse: frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	135	142	150	150	150
12.343	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.580	3.307	5.159	5.288	5.420
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale	15	15	15	15	15
12.346	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	74	74	78	78	78
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	45	45	45
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	500	500	*	*
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses	—	64	40	38	35
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.081	6.122	5.929	6.052	6.268
12.390	01.10	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
33.002	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.604	2.604	2.604	2.604	2.604
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	*	*
34.040	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	150	150	150	150
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	18	18	18	18	18

00.4 — Gouvernement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	3	3	3	3	3
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1.000	1.000	*	*
		Restants d'exercices antérieurs					
12.550	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	12	—	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	—	102	—	—	—
		Total de la section 00.4	39.863	39.437	41.578	40.555	41.539
		Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	453	473	489	503	521
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	206	203	210	216	224
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9	9	7	7	7
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	22	23	24	24	25
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	291	297	303	309
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif)	16	16	10	11	11
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	62	62	64	65	66
12.301	01.40	Participation aux frais de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande Région	15	15	—	—	—

00.5 — Conseil économique et social Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	6	6	6
		Total de la section 00.5.....	1.056	1.101	1.109	1.137	1.171
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
11.000	02.00	Traitements des fonctionnaires.....	1.490	1.996	2.061	2.120	2.199
11.010	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	603	808	834	858	890
11.020	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	02.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	13	14	15	15	16
11.040	02.00	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	02.00	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.	10	11	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	1	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	16	19	21	22	23
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	789	429	410	410	410
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	273	298	324	354
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	80	130	118	152	127
12.302	02.00	Frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence Frontex. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.005	—	—	—	—
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	336	39	39	39	39
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	755	776	800	826

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.001	02.00	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaire; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.400	43.228	50.931	59.795	71.595
		Total de la section 00.6	28.794	47.755	55.567	64.599	76.540
		Section 00.7 — Cultes					
11.000	08.50	Traitements des ministres des cultes	24.070	23.974	24.760	25.466	26.408
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	24	25	25	25	25
33.010	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif)	461	462	462	462	462
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
33.013	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
33.015	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
33.016	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
33.017	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif)	—	128	128	128	128
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
		Total de la section 00.7	24.563	24.597	25.384	26.089	27.032
		Section 00.8 — Médias et Communications					
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	56	59	60	61	62
12.010	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*

00.8 — Médias et Communications Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	130	130	130
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	1	2	1	2
12.040	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1	1	1	1	1
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3	3	3	3	4
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	225	231	235	237
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	3	3	3	3
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	10	10	10	10	10
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	692	713	720	730	740
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	600	600	600	600
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.400	7.690	7.830	8.010	8.190
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	700	700	700	—
31.053	08.40	Initiative en vue de préserver la diversité du paysage audiovisuel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80	80	80	80
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	263	805	792	392	342
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.387	4.415	4.829	5.237	5.477

00.8 — Médias et Communications Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif)	33.900	33.900	33.900	33.900	33.900
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif)	790	768	703	715	732
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.952	6.090	6.200	6.320	6.450
		Total de la section 00.8	53.220	56.218	56.827	57.163	56.993
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	266	353	365	375	389
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	2	2	2	2	2
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	5	4	4	4	4
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	9
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	8	8	8	9	9
		Total de la section 00.9	302	388	400	411	426
		Total du département 00	201.719	228.017	241.071	250.651	266.059

01.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		01 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES					
		Section 01.0 — Dépenses générales					
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	20	20	20	21
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.266	1.500	1.530	1.561	1.590
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	23	23	23	24
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26	15	15	15	15
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	11	11	11	11
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	130	133	135	138
12.250	01.42	Présidence luxembourgeoise de "International Holocaust Remembrance Alliance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30	450	20	—
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	250	192	154	156

01.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	261	353	350	368	364
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	470	530	844	730
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	40	40	41	42	43
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	439	440	449	458	466
12.352	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	26	26
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger.....	20	20	20	20	21
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	17	16	17	17
		Restants d'exercices antérieurs					
11.800	01.43	Frais de personnel en relation avec le siège du Luxembourg comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies	6	—	—	—	—
		Total de la section 01.0.....	3.779	3.352	3.812	3.721	3.631

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.000	01.42	Traitements des fonctionnaires	16.250	16.385	16.922	17.404	18.048
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.196	7.696	7.835	7.996	8.158
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	921	1.119	1.142	1.164	1.187
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	295	264	269	287	290
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.173	13.137	13.612	14.044	14.620
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	329	200	500	500
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	301	308	314	320	326
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.428	850	867	884	901
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	272	636	667	682	697
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	96	98	100	102
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.579	1.542	1.570	1.595	1.620
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.538	4.664	4.831	4.984	5.107

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	897	897	915	933	951
		Total de la section 01.1.....	47.845	47.923	49.241	50.894	52.507
		Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux					
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	39	39	40	40
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	46	46	47	48
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.607	7.410	7.585	7.737	7.884
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité.....	1.204	1.106	1.106	1.128	1.128
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.841	4.732	4.826	4.923	5.016
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	51	52	53
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	270	275	280	285
		Total de la section 01.2.....	13.065	13.652	13.928	14.207	14.454

01.3 — Relations économiques internationales et autres Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions					
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.000	1.700	1.700	1.260	1.260
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
		Total de la section 01.3.....	3.100	2.800	2.800	2.360	2.360
		Section 01.4 — Immigration					
11.000	01.40	Traitements des fonctionnaires.....	738	752	776	798	828
11.010	01.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.678	2.975	3.072	3.160	3.277
11.020	01.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	—	521	538	553	574
11.030	01.40	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	59	65	67	69	71
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	251	235	240	245	250
12.012	01.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	194	198	202	205
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	257	567	579	590	601
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	3	3	3	3
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	18	18	18	19
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	4	4	4	4
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	22	22	23	23

01.4 — Immigration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.715	2.905	2.964	3.023	3.080
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	728	720	734	749	763
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222	*	231	*	*
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	220	225	229	234
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	35	34	35	36	37
		Total de la section 01.4.....	8.128	9.259	9.731	9.727	9.994
		Section 01.5 — Direction de la Défense					
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	2	2	2	2
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	34	34	34	34
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers	2	—	—	—	—
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
12.012	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	—	—	—	—
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	—	—	—	—
12.040	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	2	—	—	—	—
12.080	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	20	—	—	—	—

01.5 — Direction de la Défense Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	800	600	600	600
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37	10	10	10	10
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	53	54	55	56
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve.....	5	5	5	5	5
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	2	2	2	2	2
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	5	5	5	5
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	180	200	200	200
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.220	1.890	1.900	1.900	1.900
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	149	180	180	180
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	270	275	281	286
35.034	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	1.200	1.200	1.300	1.400	1.500

01.5 — Direction de la Défense Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
35.035	02.10	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales effectuées dans le cadre de la politique de Défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	22.000	26.000	28.000	28.000
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.167	8.298	8.464	8.633	8.797
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22	12	9.185	12.122	12.846
35.038	02.00	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000	4.000	5.000	5.000
35.039	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	6.500	6.500	6.500	6.500
35.040	02.00	Projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.200	1.400	1.600	1.800
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.941	4.500	4.500	4.500	4.500
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.520	1.520	1.520	1.520
		Total de la section 01.5.....	38.006	51.729	66.236	72.648	73.843
		Section 01.6 — Défense nationale					
11.000	02.10	Traitements des fonctionnaires.....	36.395	38.687	39.956	41.095	42.616
11.010	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.883	1.767	1.825	1.877	1.947
11.020	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	02.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	2.810	2.767	2.857	2.939	3.047

01.6 — Défense nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.040	02.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.060	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	*	32	33	34	35
11.070	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.047	18.975	19.188	19.514	20.002
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	63	64	65	66
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810	1.054	1.076	1.095	1.122
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222	218	222	227	231
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	36	32	33	33	34
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	114	116	118	121
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	36	42	43	44	45
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.011	1.079	1.044	1.056	1.058
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	328	420	420	420	420
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	435	327	387	387	387
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	272	286	292	298	303
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	220	240	245	250	254

01.6 — Défense nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.650	2.667	2.717	2.766	2.814
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	72	150	150	153
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.625	1.387	1.415	1.443	1.470
12.191	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	50	50	50	50
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.785	4.267	3.892	3.957	4.044
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.235	2.045	1.630	1.660	1.691
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.032	904	923	943	962
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.948	3.509	3.583	3.644	3.735
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	98	100	100	100	100
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	42	39	39	39	39
12.321	02.10	Frais relatifs à l'anniversaire des 50 années de volontariat et au 175ème anniversaire de la musique militaire	165	—	—	—	—
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	887	1.232	1.374	1.407	1.505
12.352	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger: frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155	155	170	173	175

01.6 — Défense nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.353	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	130	150	150	180
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	374	380	388	395	403
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	30	32	34	36	37
12.380	02.10	Education et loisirs.....	12	13	13	14	14
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	61	62	64
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27	32	33	33	34
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	269	—	—	—
		Total de la section 01.6.....	78.902	83.470	84.548	86.499	89.182
		Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
11.300	01.53	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux Ambassades dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	837	1.001	1.019	1.038	1.099
12.011	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	45	45	45	45
12.012	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statuaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540	550	560	570	570
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	9	6	6	6	6
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	10	10	10	10
12.120	01.53	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	50	15	15	15

01.7 — Action humanitaire Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	75	75	75	75
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	90	95	95	95
12.250	01.53	Ambassades dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	530	541	552	562
12.300	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	620	620	630	630	630
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	85	90	90	90
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.350	2.485	2.600	2.668	2.736
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	360	360	360	360	360
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.500	12.862	12.950	13.000	13.000
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.000	19.000	20.000	21.000	21.000
35.031	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24.000	26.000	27.000	27.325	28.000
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500

01.7 — Action humanitaire Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
35.060	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.000	44.500	46.000	47.000	48.000
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	204.118	217.386	227.326	235.324	241.340
		Total de la section 01.7.....	306.601	326.155	339.822	350.304	358.132
		Total du département 01.....	499.426	538.340	570.118	590.359	604.104

02.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		02 — MINISTERE DE LA CULTURE					
		Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales					
11.070	08.00	Rémunération des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat	5	—	—	—	—
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
12.001	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	90	120	—	—	—
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	4	4	4	4	4
12.003	08.00	Rémunération des stagiaires volontaires	—	5	5	5	5
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	11	10	10	10	11
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73	68	69	71	72
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	13	12	12	12	13
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	20	*	—	—
12.142	08.00	Frais en relation avec la présence du Luxembourg à la foire internationale du livre à Francfort	—	290	150	153	156
12.190	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	15	75	77	78	80
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	85	85	87	88	90
12.261	08.00	Galerie d'exposition Konschthaus beim Engel: frais divers	30	35	36	36	37
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	286	291	297	303	309
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	21	21	21	22

02.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	95	90	92	94	95
12.301	08.00	Frais en relation avec le suivi des assises culturelles; dépenses diverses	200	300	306	218	—
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	45	46	47	48
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	212	256	261	266	271
12.304	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses	31	31	32	32	33
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.308	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux	20	20	20	21	21
12.309	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	520	800	1.150	1.080
12.310	08.10	Frais en relation avec l'organisation de l'année européenne du Patrimoine 2018	—	164	—	—	—
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	35	36	36	37
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	6.739	7.195	7.340	7.487	7.629
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	80	80	80	80	80
33.002	08.00	Dotation de l'Etat au profit de l'organisme ayant pour mission le soutien financier des professionnels des divers secteurs culturels. (Crédit non limitatif)	200	—	—	—	—

02.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	65	66	67	68
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	—	126	128	131	133
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.500	1.650	1.683	1.717	1.749
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	265	270	276	281
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif).....	—	4.000	10.000	10.000	16.000
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	975	1.047	1.068	1.089	1.110
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	50	48	49	50	51
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	58	80	82	83	85
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	778	794	809	825
33.023	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique.....	40	42	42	42	42
33.024	08.10	Participation dans l'intérêt du financement du festival "Luxembourg City Film Festival"	300	300	300	300	300
33.029	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	215	221	228	235	243
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	234	350	357	364	371
33.033	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Music:LX"	550	560	571	583	594
33.034	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Espace culturel Grande Région". (Crédit non limitatif).....	20	20	20	21	21

02.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif)	1.773	1.811	1.863	1.920	1.957
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	171	150	153	156	159
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	210	210	214	218	227
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	224	229	233
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	1.287	1.287	38	39
41.011	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif)	3.547	3.808	3.884	3.962	4.037
41.012	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif)	21.170	21.468	22.644	23.449	24.339
41.013	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif)	2.593	2.665	2.747	2.821	2.898
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	2.156	2.256	2.356	2.456	2.556
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif)	6.900	7.100	7.364	7.608	7.752
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine musical	—	100	100	100	100
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	986	1.003	1.023	1.044	1.063
43.000	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	245	270	270	270	270
43.001	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350	350	350	350	350
43.002	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et pédagogiques du conservatoire de la ville de Luxembourg	154	154	154	154	154

02.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
43.003	08.10	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et pédagogiques du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350	350	350	350	350
43.004	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et pédagogiques du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99	99	99	99	99
43.005	08.00	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et pédagogiques du conservatoire du Nord	50	50	50	50	50
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	35	50	51	52	53
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	294	290	300	300	300
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400	2.400	2.448	2.497	2.544
		Total de la section 02.0	57.037	65.417	73.373	74.107	81.500
		Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	1.061	1.133	1.170	1.203	1.248
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	644	743	768	789	819
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	13	13	14	14
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	60	59	60	62	64
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	27	27	27	27	27
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7	5	6	6	6
12.080	08.10	Bâtiment abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	23	21	21	22	22
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	270	274	283	291	—

02.1 — Service des sites et monuments nationaux Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	55	68	4	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	68	70	71	73	74
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit sans distinction d'exercice)	359	345	352	359	366
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	11	11	11	11	11
		Total de la section 02.1	2.600	2.771	2.788	2.862	2.656
		Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.449	2.648	2.735	2.813	2.917
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.743	1.788	1.847	1.900	1.970
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	57	59	60	61	63
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	643	647	668	687	713
11.040	08.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	08.10	Indemnités d'habillement	10	8	8	8	8
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	2.355	2.573	2.629	2.681	2.833
		Total de la section 02.2	7.257	7.723	7.947	8.150	8.503
		Section 02.3 — Bibliothèque nationale					
11.000	08.20	Traitements des fonctionnaires	3.216	3.411	3.523	3.623	3.757
11.010	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.910	3.386	3.497	3.597	3.730
11.020	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	16	17	17	17
11.030	08.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent	529	574	593	610	632
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	1	1	1	1

02.3 — Bibliothèque nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.050	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale	3.873	5.268	6.601	6.642	6.918
		Total de la section 02.3	10.548	12.657	14.232	14.491	15.057
		Section 02.4 — Archives nationales					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	1.264	1.198	1.238	1.273	1.320
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	800	751	775	797	827
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	112	116	17	17
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	154	156	161	166	172
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1	1	1	1	1
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales	1.340	967	1.088	996	1.278
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri	—	—	485	485	485
		Total de la section 02.4	3.576	3.186	3.864	3.735	4.101
		Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel					
11.000	08.20	Traitements des fonctionnaires	447	462	477	490	509
11.010	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.496	2.676	2.764	2.843	2.948
11.020	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	6	7	7	7	7
11.030	08.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent	179	213	220	226	234
11.070	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat	26	27	28	28	29
33.000	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales	95	95	95	95	95
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	30	30	30	30	30

02.5 — Centre national de l'audiovisuel Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre National de l'Audiovisuel	3.032	3.100	3.162	3.225	3.287
		Total de la section 02.5	6.311	6.609	6.781	6.944	7.138
		Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.385	2.438	2.518	2.590	2.686
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.760	2.849	2.942	3.026	3.138
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	49	51	52	53	54
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	514	533	551	567	588
11.040	08.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	08.10	Indemnités d'habillement	4	2	2	2	2
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	282	290	298	306	315
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	13	13	13	14	14
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	30	30	31	31	32
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	1.775	1.975	2.015	2.055	2.094
		Total de la section 02.6	7.814	8.184	8.424	8.646	8.925
		Section 02.7 — Centre national de littérature					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	901	948	979	1.007	1.044
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	288	303	313	322	334
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	10	16	17	17	17
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	176	178	183	189	196

02.7 — Centre national de littérature Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de littérature. (Crédit non limitatif).....	305	440	449	458	466
		Total de la section 02.7.....	1.680	1.885	1.941	1.992	2.057
		Section 02.8 — Commissariat à l'enseignement musical					
11.020	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.001	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers.....	8	8	8	8	8
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	5	5	5	5	5
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	20	20	20	20	20
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	185	185	185	185	185
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical.....	13.554	14.534	15.249	15.950	16.839
		Total de la section 02.8.....	13.790	14.769	15.484	16.185	17.074

02.9 — MNHA. - Centre national de recherche archéologique Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 02.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	896	773	799	821	852
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.018	929	959	986	1.023
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	16	17	17	17
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	26	29	30	31	32
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	600	600
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500
12.300	08.10	Frais de fonctionnement du Centre national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	240	291	297	303	308
		Total de la section 02.9	4.199	4.141	4.204	4.262	4.336
		Total du département 02	114.813	127.342	139.040	141.375	151.347

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
		Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					
11.010	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	300	155	160	165	171
11.020	04.40 04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	14	15	15	15	16
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27	53	54	55	57
11.130	04.40 04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	173	175	179	182	186
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	190	194	197	202
12.000	04.40 04.60	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	60	61	62	64
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	861	960	980	997	1.022
12.010	04.40 04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	3	3	3	3
12.012	04.60 04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	85	87	88	90
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	3	3	3
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	105	107	109	111
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	185	189	192	196

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	300	300	300	300
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	10	8	8	8	8
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	105	80	82	83	85
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	220	224	229	233
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	367	375	380	385
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	350	350	500	500
		Total de la section 03.0.....	3.692	3.634	3.691	3.890	3.952
		Section 03.1 — Enseignement supérieur					
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens.....	50	50	50	50	50
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	700	700	725	750	750
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	220	220	220	220	220
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	13	13	13	14	14
34.010	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et bourses attribuées dans le cadre des accords culturels	252	420	252	252	252
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin..	76	76	76	76	76

03.1 — Enseignement supérieur Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.000	108.000	110.000	112.000	115.000
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	405	1.591	1.623	1.655	1.687
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	66	66	66	66
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	5	5	5	5
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.865	10.965	11.547	12.558	12.872
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur.....	137	139	142	145	147
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center.....	207	207	207	207	207
44.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un organisme de gestion de la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit non limitatif).....	1.800	1.950	1.989	2.029	2.067
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
		Total de la section 03.1.....	122.888	124.492	127.004	130.116	133.502
		Section 03.2 — Université du Luxembourg					
11.000	04.40	Traitements des fonctionnaires.....	1.200	622	642	660	685

03.2 — Université du Luxembourg Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.200	1.094	1.130	1.162	1.205
11.020	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	330	156	161	166	172
11.040	04.44	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université"	45	45	45	45	45
33.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR"	35	35	35	35	35
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	157.468	156.888	157.332	157.272	164.241
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg.	—	2.791	5.331	8.571	9.711
		Total de la section 03.2.....	160.278	161.631	164.676	167.911	176.094
		Section 03.3 — Recherche et innovation					
33.000	04.60	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	300	300	300
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	180	180	180	180	180
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	630	640	645	660	660
35.020	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	—	—	—	—

03.3 — Recherche et innovation Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	64.802	64.802	64.794	64.791	65.036
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	10.272	10.272	10.253	10.244	11.382
41.017	04.60	Contribution financière à divers organismes d'enseignement supérieur et de la recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	—	—	—	—
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	41.230	41.230	41.184	41.150	45.328
41.022	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	21.500	42.500	66.500	74.500
41.023	04.60	Mesures dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la loi relative à l'organisation des Centres de Recherche Publics: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	30.590	30.590	30.568	30.557	33.086
		Total de la section 03.3.....	149.254	169.514	190.424	214.382	230.472
		Total du département 03.....	436.111	459.270	485.796	516.299	544.021

04.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		04 — MINISTERE DES FINANCES					
		Section 04.0 — Dépenses générales					
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	120	171	173	176	178
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34	37	37	37	37
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	3	3	3	3
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	720	740	760	780
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	9	9	9	9
12.040	01.20	Frais de bureau.....	32	50	50	50	50
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	108	114	115	116	117
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.400	5.100	5.100	5.100	5.100
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	4	50	4	4	4
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	50	55	60	65
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.000	26.400	26.400	26.400	26.400

04.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.301	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.500	1.500	1.500	1.500
12.320	01.33	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	325	220	*	*	*
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	54	55	100	55	55
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	53	54	54	54	55
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	1.000	1.000	—
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.927	3.025	3.147	3.274	3.274
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.050	51.409	51.923	52.442	52.967
93.000	01.20	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 04.0.....	92.449	91.568	91.013	91.642	91.195
		Section 04.1 — Inspection générale des finances					
11.000	01.23	Traitements des fonctionnaires.....	2.345	2.553	2.637	2.712	2.813
11.010	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	335	431	445	458	475
11.020	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*

04.1 — Inspection générale des finances Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.030	01.23	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	65	76	79	81	84
11.040	01.23	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	01.23	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	1	1	1	1
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	4	5	5	5	5
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	575	819	820	820	820
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation.....	2	2	2	2	2
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	25	24	24	25
		Total de la section 04.1.....	3.351	3.914	4.014	4.104	4.226
		Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat					
11.000	01.23	Traitements des fonctionnaires	2.400	2.547	2.630	2.705	2.805
11.010	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	72	81	84	86	89
11.020	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	26	26	27	27
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	3	3	3	3	3
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19	20	20	20	21

04.2 — Trésorerie de l'Etat Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	179	180	186	189	192
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur fonds en dépôt. (Crédit non limitatif)	*	*	—	—	—
23.010	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	300	300	300	300	300
		Total de la section 04.2	2.997	3.156	3.249	3.331	3.438
		Section 04.3 — Direction du contrôle financier					
11.000	01.30	Traitements des fonctionnaires	168	165	170	175	181
11.020	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	10
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau	9	9	9	9	9
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.30	Indemnités pour services extraordinaires	—	13	—	—	—
		Total de la section 04.3	181	200	193	198	205
		Section 04.4 — Contributions directes					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires	54.956	56.658	58.517	60.184	62.411
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.797	8.803	9.091	9.351	9.696
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	432	1.478	1.527	1.570	1.629
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.293	1.392	1.437	1.478	1.533

04.4 — Contributions directes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	7	1	1	1	1
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	40	45	46	47	48
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	32	30	31	31	32
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	23	23	23	24	24
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	148	168	172	176	180
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	2.500	2.800	2.856	2.913	2.968
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	160	163	166	170
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	800	800	800	800
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	12	50	51	52	53
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	410	334	341	348	355
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.770	4.855	4.952	5.051	5.147
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	383	391	398	406
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	25	26	26	27
		Total de la section 04.4.....	73.955	78.006	80.425	82.618	85.479

04.5 — Enregistrement et domaines Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 04.5 — Enregistrement et domaines					
11.000	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	30.402	31.930	32.977	33.917	35.172
11.010	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.753	2.885	2.979	3.064	3.178
11.020	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.22 01.25	Salaires des salariés occupés à titre permanent	699	688	711	731	758
11.040	01.22 01.25	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	4	1	1	1	1
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	52	57	58	60	60
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	210	217	217	217	217
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	50	50	52	54	56
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	20	16	18	20	22
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	21	22	22	23	23
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	722	900	918	936	954
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.800	3.100	4.442	4.437	4.437
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	43	52	54	56	58
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	173	180	184	187	191
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	734	901	909	935	947

04.5 — Enregistrement et domaines Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	966	980	967	984	991
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.100	1.150	1.200	1.250
12.320	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.100	2.200	2.300	2.300
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	7	5	6	6	6
		Total de la section 04.5.....	42.735	45.263	47.944	49.209	50.701
		Section 04.6 — Douanes et accises					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires.....	39.773	39.039	40.319	41.468	43.002
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	487	537	555	570	591
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	755	784	810	833	864
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	329	353	356	359	362
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service.....	37	45	31	24	19
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	355	358	367	375	383
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	33	92	90	85	80
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	287	300	313	325

04.6 — Douanes et accises Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	790	822	830	840	850
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.800	2.480	2.710	2.740	2.610
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	55	53	53	53	55
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.767	2.769	2.770	2.780	2.785
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.144	1.170	1.086	1.110	1.120
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue.....	280	279	256	258	260
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	435	440	445	450
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	37	36	36	36	36
		Total de la section 04.6.....	50.373	49.539	51.009	52.289	53.793
		Section 04.7 — Cadastre et topographie					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires.....	11.308	11.719	12.103	12.448	12.909
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	282	306	316	325	337
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	307	317	327	336	349
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	10	8	8	11	11
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	17	17	17	17

04.7 — Cadastre et topographie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	23	23	23	23	23
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	40	41	42	42	43
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.035	1.500	1.500	1.200	1.200
12.190	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	18	18	18	18	18
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	670	638	651	664	676
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	604	524	524	524	524
12.330	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	235	178	235	235
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	51	51	52	53
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	3	4	4	5	5
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	1	1	1	1	1
		Total de la section 04.7	14.515	15.401	15.762	15.900	16.399
		Section 04.8 — Dette publique					
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.650	4.050	2.850	5.600	1.650
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
21.005	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif)	203.843	198.420	185.020	195.080	165.475

04.8 — Dette publique Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
93.000	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.001	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.002	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.944	11.091	14.549	14.814	14.903
		Total de la section 04.8.....	215.437	213.561	202.419	215.494	182.028
		Total du département 04.....	495.993	500.608	496.027	514.785	487.465

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE					
		Section 05.0 — Economie					
11.000	11.10	Traitements des fonctionnaires	292	304	314	323	335
11.010	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.011	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent (Commerce extérieur)	*	—	—	—	—
11.020	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	21	21	22	22	23
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	2	5	5	5	5
11.131	11.40	Indemnités pour services extraordinaires (Classes moyennes)	4	—	—	—	—
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel	—	1.493	1.539	1.586	1.635
11.301	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers	*	4	4	4	4
12.001	11.40	Indemnités pour services de tiers (Classes moyennes)	5	—	—	—	—
12.010	11.10	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	570	575	580	585	590
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18	18	18	18	18
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	350	337	341	346	351
12.081	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	1.600	1.600	1.600	1.600

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.101	11.60	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	56	56	56	59
12.110	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application du Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.450	1.615	1.600	1.650	1.700
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	71	73	74	74
12.122	11.10	Observatoire de la formation des prix: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92	80	96	98	100
12.123	11.40	Frais d'experts et d'études (Classes moyennes). (Crédit sans distinction d'exercice).....	148	—	—	—	—
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	20	20	20	28	28
12.128	11.40	Guichet Entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	350	350	350	350
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	970	1.120	1.140	1.160	1.180
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	780	780	796	796	811
12.143	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	530	400	400	400

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.144	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	685	695	710	720	730
12.145	11.60	Mise en place d'un local de promotion et de vente de produits luxembourgeois.....	15	5	5	5	5
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	100	119	120	126	127
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	67	67	68	68
12.250	13.90	Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	—	—	—	—
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	148	224	176	178	180
12.261	11.70	Marketing de l'Ecosystème Start-up Luxembourgeois	—	300	—	—	—
12.262	11.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses (Classes moyennes).....	10	—	—	—	—
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	405	410	415	420	425
12.301	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	273	300	317	323	330
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.487	2.530	2.580	2.580	2.580
12.304	11.40	Guichet Entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	518	—	—	—	—
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement...	39	99	40	41	42
12.307	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	800	1.200	1.200	1.100
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.005	1.042	1.070	1.090	1.110

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	50	50	40	—	—
12.321	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit sans distinction d'exercice)	400	300	320	350	400
12.322	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.323	11.60	Exposition nationale luxembourgeoise d'horticulture à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	—	—	—	—
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	10
14.010	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	15	15	15	15	15
31.010	11.60	Organisation d'un concours au profit des entreprises, récompensant les projets touristiques particulièrement novateurs et présentant un intérêt notable pour le tourisme national	30	30	30	30	30
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	2.500
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	2.000	2.250	2.500	2.750

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.040	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.....	250	250	250	250	250
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	161	165	167	171	174
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A."	200	100	200	200	200
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	100	100	100	100
31.057	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger.....	125	125	125	125	125
31.058	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	50	50	50

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.059	11.40	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4	4	4	4	4
32.010	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	—	—	—	—
32.011	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45	45	45	45	45
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	143	143	143	143	143
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255	270	280	280	280
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances	—	50	50	50	50
32.019	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'éfficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Crédit sans distinction d'exercice)	154	156	159	163	166
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	250	263	265	267	270
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	91	91	91	91	91
33.003	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat, Creative Industries Cluster Luxembourg et Equilibre Asbl, en vue de soutenir et renforcer le commerce de détail luxembourgeois. (Crédit sans distinction d'exercice)	750	1.600	1.400	1.200	1.100

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.004	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.340	6.340	6.340	7.900	7.900
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International".....	15	15	15	15	15
33.012	11.10	Participation de l'Etat dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales en matière de propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	—	—	—	—
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	65	66	67	68
33.017	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl.....	267	335	378	380	383
33.018	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	825	900	725	725	900
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	15	15	15	10
33.020	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.760	2.124	2.230	2.320	2.415
33.022	11.60	Participation aux frais de Luxembourg Convention Bureau .	105	300	400	470	470
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup 2018, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	80	—	—	80

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	380	380	380	380	380
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	400	400	400	195
35.020	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.000	—	—	—	—
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	470	499	494	494	494
35.061	11.60	Contributions à des organismes internationaux (Tourisme).	6	—	—	—	—
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.500	2.575	2.645	2.715	2.800
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	180	180	180	180	180
41.003	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers.....	15	—	—	—	—
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	50	60	60	60	60
41.005	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.700	3.800	3.900	4.000	4.100
41.010	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec: frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" et de l'association sans but lucratif dénommée "STATEC Research ASBL". (Crédit sans distinction d'exercice).....	640	656	673	690	700
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)".....	3.000	3.000	3.000	3.120	3.200

05.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.012	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy"	850	900	950	950	950
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	1.843	1.453	1.380	1.450	1.528
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	130	278	284	289
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg	1.400	840	1.400	1.400	1.400
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	—
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation"	—	1.700	1.700	1.750	1.750
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	85	90	95	97	99
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	15	15	15	25
43.010	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	15	16	17	18	19
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et russe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	61	61	61	61
		Restants d'exercices antérieurs					
41.503	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers	—	20	—	—	—
		Total de la section 05.0	76.320	49.394	50.500	52.908	56.241

05.1 — STATEC Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
11.000	01.32	Traitements des fonctionnaires	10.341	10.411	10.752	11.059	11.468
11.010	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.972	6.619	6.836	7.031	7.291
11.020	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	11	11	11	12
11.030	01.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	28	30	31	32	33
11.100	01.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	9	17	18	18	19
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	4	3	4	4	4
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5	5	6	6	6
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8	8	9	9	9
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.012	950	861	832	880
12.121	01.32	Mise en place de la Centrale des bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	120	120	120	120
12.122	01.32	Projet NATNG - National Accounts - The Next Generation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	700	900	800	800
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	365	195	200	155	150
12.190	01.32	Frais de formation	50	55	55	55	55
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	15	17	17	17	20
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	540	540	560	580	620

05.1 — STATEC Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	713	761	769	780	780
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.302	2.500	2.536	2.454	2.500
12.302	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravure de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion. (Crédit sans distinction d'exercice).....	186	189	192	193	193
12.310	01.32	Recensement général de la population en 2021. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	130	280	628	3.005
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages.....	285	295	445	295	320
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	293	290	300	310	308
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	2	5	6	6	6
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	8	8	8	8	8
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research. (Crédit sans distinction d'exercice).....	275	280	285	295	300
		Total de la section 05.1.....	22.564	24.140	25.202	25.699	28.907
		Section 05.2 — Conseil de la concurrence					
11.000	11.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.217	881	910	936	971
11.010	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	—	280	289	297	308
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	88	108	111	113	116
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	6	10	5	10	5

05.2 — Conseil de la concurrence Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	13	11	11	11	11
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	17	—	—	—	—
		Total de la section 05.2	1.341	1.290	1.325	1.367	1.411
		Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes					
11.000	12.34	Traitements des fonctionnaires	174	180	186	191	198
11.010	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.067	1.424	1.470	1.512	1.568
11.020	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	5	5	5	5	5
41.050	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif)	100	*	*	*	*
		Restants d'exercices antérieurs					
11.631	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	1	—	—	—	—
		Total de la section 05.4	1.347	1.609	1.662	1.709	1.772
		Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
11.000	09.00	Traitements des fonctionnaires	3.300	3.576	3.693	3.798	3.939
11.010	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	774	686	709	729	756
11.020	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	3
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	7	9	9	9	9

05.5 — I.L.N.A.S. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	11	9	9	9	9
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3	4	4	4	5
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	23	21	25	25	26
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	90	92	94	95
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	29	29	30	30	31
12.250	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS	55	40	107	87	157
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	114	111	116	112	120
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	768	777	793	797	822
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	4	13	10	4
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	222	300	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	300	320	330	405
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses	8	10	8	8	10
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie	—	—	15	15	15
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189	193	244	249	253
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	681	753	777	800	830
41.012	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de Métrologie	15	15	15	15	15

05.5 — I.L.N.A.S. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.013	04.60	Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT" "	211	211	211	211	211
		Total de la section 05.5	6.669	7.061	7.492	7.634	8.014
		Total du département 05	108.242	83.494	86.182	89.317	96.344

06.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		06 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE					
		Section 06.0 — Dépenses générales					
11.020	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3	—	—	—	—
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	3	3	4	4
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.230	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	5	5	5	5
12.250	03.20	Direction de la Sécurité Intérieure: frais de fonctionnement.	23	23	23	23	23
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	100	85	85	85	85
35.061	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.400	4.400	*	*
		Total de la section 06.0.....	135	4.521	4.521	122	122
		Section 06.1 — Police grand-ducale					
11.000	03.20	Traitements des fonctionnaires	168.450	173.633	179.328	184.439	191.263
11.010	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.681	10.056	10.386	10.682	11.077
11.020	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	11	11	12	12
11.030	03.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.789	1.672	1.727	1.776	1.842
11.040	03.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.070	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.949	6.113	6.235	6.276	6.427

06.1 — Police grand-ducale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	35	36	38	39
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	50	51	51	51	51
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	1.064	1.080	1.090	1.100	1.110
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	164	168	190	190	190
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	70	71	72	73
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	420	420	425	430	435
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	118	129	132	136	138
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	630	675	685	695	705
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	170	170	170	170
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	25	30	31	33	35
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	322	327	327	342
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.475	2.540	2.570	2.622	2.672
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.808	3.077	3.032	2.737	2.793
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.250	3.400	3.400	3.500	3.600
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	552	1.190	1.371	1.375	1.731
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	110	90	110	90

06.1 — Police grand-ducale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	460	570	570	570	570
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	75	77	78	80
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.761	1.955	1.995	2.035	2.074
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.173	5.313	5.419	5.528	5.633
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.970	6.000	6.125	6.301	6.526
12.300	03.20	Frais liés à la nouvelle "corporate identity" de la Police grand-ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	*	—	—	—
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	76	76	76	76
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	53	54	54	55	60
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	39	40	41	41	43
12.321	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	44	47	48	49	51
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.535	1.100	1.200	1.200	1.300
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	220	225	230	235

06.1 — Police grand-ducale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Restants d'exercices antérieurs					
11.590	03.20	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	—	36	—	—	—
		Total de la section 06.1	213.556	220.439	227.189	232.935	241.444
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	—	*	*	*	*
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	*	*	*	*
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	*	*	*	*
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	99	84	82	82	82
		Total de la section 06.2	99	84	82	83	82
		Total du département 06	213.790	225.044	231.793	233.139	241.647

07.0 — Justice Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		07 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
		Section 07.0 — Justice					
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	5	6	6	6
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	4
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	1	2	2	2
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	410	410	410	410
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	3	3	3	3
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	6	6	6	6	6
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	125	160	160	160
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	17	17	17	17
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	95	95	95
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	39	10	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	74	75	77	78
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288	290	295	300	306
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1

07.0 — Justice Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	300	300	300	300
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	150	150	150	150
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	2	2	2	2	2
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3	3	3	3	3
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	580	630	630	630	630
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	45	50	50	50	50
		Restants d'exercices antérieurs					
12.512	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	—	—	—	—
		Total de la section 07.0.....	2.471	2.704	2.723	2.730	2.737
		Section 07.1 — Services judiciaires					
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	55.129	58.681	60.606	62.333	64.639
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.377	7.622	7.872	8.096	8.396
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.030	03.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.489	1.544	1.595	1.640	1.701
11.040	03.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*

07.1 — Services judiciaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	12	5	5	5	5
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	73	73	74	76	77
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	8	8	8	8	8
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	4	4	4	4
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.510	3.517	3.640	3.713	3.784
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	63	64	65	67	68
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	41	42	42	43	44
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400	2.426	2.474	2.524	2.572
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.324	4.324	4.324	4.324	4.324
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	97	94	96	98
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	599	609	621	633	645
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.938	1.920	1.958	1.998	2.036
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.200	7.362	7.507	7.657	7.802
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	100	120	120	120	120
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107	111	111	111	111

07.1 — Services judiciaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	7.500	8.000	8.500	9.000
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	13	14	14	15	15
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service.....	5	20	20	21	21
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve.....	120	125	125	125	125
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse.....	83	90	90	90	90
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	*	—	—	—
11.800	03.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	37	—	—	—	—
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	1	—	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—
12.520	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	—	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales.....	—	77	—	—	—
		Total de la section 07.1.....	89.713	96.364	99.381	102.209	105.696
		Section 07.2 — Etablissements pénitentiaires					
11.000	03.30	Traitements des fonctionnaires.....	36.210	36.366	37.559	38.629	40.059
11.010	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	975	1.046	1.081	1.111	1.152
11.020	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*

07.2 — Etablissements pénitentiaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.030	03.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	819	986	1.018	1.047	1.086
11.100	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	156	165	168	171	175
11.110	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	03.30	Gratifications pour croix de service	22	20	20	20	21
11.130	03.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	15	15	15	15
11.131	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	03.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	22	23	23	23	23
12.020	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	19	19	20	20	20
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18	21	21	21	22
12.040	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau.....	2	2	2	2	2
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	30	30	30	30	30
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	10	11	11	11	11
12.050	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	314	314	320	327	333
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	14	15	15	15
12.052	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	1	1	1	1
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications.....	54	60	62	63	64
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	12	12	12	12	13
12.070	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	137	140	143	146

07.2 — Etablissements pénitentiaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	235	260	265	271	276
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	47	48	49	50	51
12.082	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.963	1.900	1.938	1.977	2.014
12.083	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	362	367	375	382	389
12.125	03.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	16	126	20	20	20
12.150	03.30	CPL: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	4.000	4.082	4.166	4.265
12.151	03.30	CPG: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	750	765	780	795
12.190	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	100	100	100	100	100
12.191	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	145	161	165	168	171
12.210	03.30	CPL: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.530	1.561	1.590
12.211	03.30	CPG: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193	193	197	201	205
12.250	03.30	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	100	100	100
12.310	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif)	234	236	241	246	250
12.311	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	335	336	343	350	356

07.2 — Etablissements pénitentiaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.320	03.30	CPL: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	380	240	245	250	254
12.321	03.30	CPG: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	—	169	172	175	179
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg	38	39	40	40	41
12.331	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.786	5.543	5.659	5.752	5.896
12.340	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.350	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	53	67	68	69	71
12.370	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	900	918	936	954
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice)	475	468	477	485	497
34.090	03.30	CPL: salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	1.320	1.300	1.326	1.353	1.378
34.091	03.30	CPG: salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	318	343	343	343	343
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	—	8	—	—	—
12.510	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	13	13	—	—	—
12.521	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	*	—	—	—
12.541	03.30	Frais de bureau	—	*	—	—	—
12.570	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	53	—	—	—	—

07.2 — Etablissements pénitentiaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.582	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses	173	—	—	—	—
12.583	03.30	Bâtiments: exploitation et entretien	—	1	—	—	—
12.690	03.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	*	—	—	—
12.691	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	1	*	—	—	—
12.820	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières	*	—	—	—	—
12.831	03.30	Remboursement au CHL et au CHNP des frais découlant de l'organisation des services de soins au CPL	13	—	—	—	—
33.500	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	—	5	—	—	—
		Total de la section 07.2	56.639	58.318	59.936	61.439	63.386
		Section 07.3 — Juridictions administratives					
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	3.080	3.419	3.532	3.632	3.767
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	306	445	460	473	491
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	03.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	401	412	421	428	438
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	179	179	179	179
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3	3	3	3	3
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	114	107	109	111	113

07.3 — Juridictions administratives Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
		Total de la section 07.3.....	4.156	4.818	4.955	5.078	5.243
		Total du département 07.....	152.980	162.205	166.995	171.456	177.062

08.0 — Fonction publique et réforme administrative Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
		Section 08.0 — Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	105.397	118.761	122.657	126.152	130.820
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	84.494	90.036	92.990	95.640	99.178
11.020	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	47	48	49	51	52
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	21.327	23.103	23.861	24.541	25.449
11.040	01.33	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	82	83	84	85
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	550	550	550
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	55
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	100	100	100
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.525	50.375	101.560	154.610	214.350
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

08.0 — Fonction publique et réforme administrative Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	33	33	33	33	33
12.010	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	*	1	1	1	1
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	50	51	52	53
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	7	1	1	1	1
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.122	01.33	Réforme et simplification administrative - Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	670	490	490	490	490
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	33	33	33	33
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	8	8	8	8	8
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	1.925	1.925	1.955	1.970	1.980
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.567	1.900	2.100	2.200	2.300
33.001	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de diverses lois entérinant une série d'accords conclus dans la Fonction publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.374	35.815	35.815	—	—

08.0 — Fonction publique et réforme administrative Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.933	2.045	2.050	2.050	2.050
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100
34.090	41.01	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: Participation de l'Etat aux abonnements MPass. (Crédit non limitatif).....	—	853	853	853	853
35.060	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	253	193	193	193	193
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	*	—	—	—
11.650	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires	—	1	—	—	—
		Total de la section 08.0.....	323.705	329.635	388.674	412.854	481.822
		Section 08.1 — Pensions					
11.051	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants.....	*	*	*	*	*
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	5	5	5	5

08.1 — Pensions Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	594.500	631.559	665.606	711.717	752.874
		Total de la section 08.1	594.533	631.594	665.641	711.752	752.909
		Section 08.2 — Administration du personnel de l'Etat					
10.000	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif)	45	—	—	—	—
11.000	01.33	Traitements des fonctionnaires	173	170	176	181	188
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	809	2.423	2.502	2.574	2.669
11.020	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	76	89	91	94	98
11.040	01.33	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.000	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	—	—	—	—
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	570	543	256	—
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	86	83	83	83
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	250	150	25	25	25
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	32	38	41	42	43

08.2 — Administration du personnel de l'Etat Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	5	5	5
		Total de la section 08.2.....	1.700	3.530	3.466	3.260	3.110
		Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique					
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	383	302	312	320	332
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	119	126	130	134	139
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires	377	380	388	397	406
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations	706	905	926	948	969
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	460	470	481	492
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	33	33	34	34	35
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	12	12	12	12
		Total de la section 08.3.....	1.631	2.217	2.272	2.327	2.386
		Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	173	179	185	190	197
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	38	359	371	382	396
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	4	4	4
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1

08.4 — Sécurité dans la fonction publique Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	2	2	2	2
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études	25	450	450	450	450
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	10	10	10	10
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84	90	90	90	90
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	18	18	19	19	19
		Total de la section 08.4	347	1.117	1.135	1.151	1.172
		Section 08.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	16.300	16.812	17.364	17.858	18.519
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	11.500	13.564	14.009	14.408	14.941
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	92	4	*	*
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.497	1.601	1.654	1.701	1.764
11.040	01.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	47	8	*	*
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	64	65	67
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	10	4	4	4	4
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1	1	1	1	1
11.131	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif)	2.696	3.407	3.479	3.538	3.627
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.	*	*	*	*	*

08.5 — CTIE Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE. (Crédit non limitatif)	77.100	90.000	93.000	95.000	98.000
		Total de la section 08.5	109.166	125.590	129.585	132.575	136.922
		Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses					
11.000	01.33	Traitements des fonctionnaires	950	1.061	1.096	1.127	1.169
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	358	184	190	196	203
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif)	15	15	15	15	15
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1	1	1	1	1
12.190	01.33	Frais de formation du personnel	3	3	3	3	3
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	28	31	31	32	32
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	30	—	—	32
		Total de la section 08.6	1.385	1.324	1.336	1.373	1.455
		Total du département 08	1.032.468	1.095.008	1.192.110	1.265.292	1.379.777

09.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
		Section 09.0 — Dépenses générales					
11.100	01.10	Indemnités d'habillement	*	—	—	—	—
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	1	1	1	1
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif)	1	1	1	1	1
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice)	55	55	50	50	50
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	50	50	50	50
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	25	10	10	10
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	63	55	55	55	55
12.270	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	16	15	15	15	15
12.301	01.10	Services d'incendie et secours: secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 09.0	225	232	212	212	212
		Section 09.1 — Finances communales					
41.001	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.181	40.348	43.107	45.674	47.940

09.1 — Finances communales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	992	992	992	992
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	13.554	14.534	15.249	15.950	16.839
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	3.000	2.000	1.000	1.000
93.000	13.20	Alimentation des fonds communal de dotation financière et de dotation globale des communes. (Crédit non limitatif).....	660.973	698.417	772.624	838.229	911.411
93.001	01.10	Alimentation du fonds pour la réforme des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 09.1.....	723.736	757.327	834.008	901.881	978.218
		Section 09.3 — Caisse de prévoyance					
42.000	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.006	52.821	55.134	57.308	60.063
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.665	5.570	5.680	5.760	5.890
		Total de la section 09.3.....	55.671	58.391	60.814	63.068	65.953
		Section 09.5 — Incendie et Secours					
11.000	03.50	Traitements des fonctionnaires.....	*	*	—	—	—
11.010	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	*	*	—	—	—
11.020	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	—	—	—

09.5 — Incendie et Secours Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.030	03.50	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	*	—	—	—
11.040	03.50	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	—	—	—
11.100	03.50	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
11.130	03.50	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
11.150	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.000	03.50	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.001	03.50	Indemnités à allouer aux volontaires des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.010	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.020	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.110	03.50	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.120	03.50	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	03.50	Formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.260	03.50	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.270	03.50	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—

09.5 — Incendie et Secours Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.310	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.320	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.321	03.50	Renouvellement du petit matériel dans le cadre des plans de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue.....	665	735	735	735	735
32.020	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
33.011	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	56	56	56	56
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	10	10	10	10
33.014	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1	1	1	1
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

09.5 — Incendie et Secours Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif)	15.029	21.044	22.441	22.248	—
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif)	—	—	5.885	6.058	6.213
43.000	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie: engagements pris avant la réforme des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
		Total de la section 09.5	15.697	21.855	29.135	29.114	7.021
		Total du département 09	795.330	837.805	924.169	994.275	1.051.404

10.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		10 et 11 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
		Section 10.0 — Dépenses générales					
10.000	04.00	Dotation au profit de l'Observatoire national de la qualité scolaire	10	—	—	—	—
10.001	04.00	Dotation au profit du service de médiation de l'Education nationale	20	—	—	—	—
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	141	135	138	140	144
12.001	Divers codes	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	102	104	106	109
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	33	31	32	32	33
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	153	156	159
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8	8	8	8	8
12.080	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	141	110	112	114	117
12.121	04.00	Bureau de coordination des politiques éducatives: frais d'experts et d'études	86	20	20	20	20
12.130	04.00	Frais de publication d'ouvrages édités par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.535	601	613	625	637
12.140	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	667	617	629	642	654

10.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.260	04.00	Directions de région de l'enseignement fondamental: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.072	3.134	3.196	3.257
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement	23	23	23	23	24
12.302	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses de fonctionnement.....	100	126	128	131	133
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	91	93	95	97
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement	—	30	31	31	32
12.315	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	110	121	123	126	128
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	*	*	*	*
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.983	3.195	3.693	4.224	4.503
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif).....	400	400	408	416	424
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	700	700	725	750	750
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	460	2.200	2.244	2.289	2.332
33.004	04.00	Participation financière de l'État à la Fondation UP, Advancing Education in Luxembourg - dotation initiale de l'Etat.....	—	500	—	—	—
33.010	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	5	—	—	—	—
33.011	04.00	Projets culturels dans les écoles et concours pédagogiques: conventions avec des associations	119	—	—	—	—

10.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.012	04.00	Subside à la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) pour la réalisation de la campagne "Hello Future"..	177	177	—	—	—
33.013	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	125	148	151	154	157
33.014	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la FAPEL	—	57	58	59	60
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	179	200	204	208	212
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	867	1.067	1.267	1.467	1.667
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77	81	83	84	86
41.000	04.00	Subside à la Chambre de Commerce pour la promotion de la "Luxembourg School of Commerce"	—	50	50	50	50
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	348	353	360	367	374
41.011	04.00	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation de la formation en cours d'emploi intitulée "éducation aux valeurs" et du master en didactique de l'enseignement secondaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	—	—	—	—
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.853	7.820	7.977	8.136	8.291
44.000	04.52	"Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	843	1.295	1.096	1.151	1.193
		Total de la section 10.0	19.299	23.480	23.657	24.802	25.651
		Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires	2.164	2.595	2.680	2.756	2.858
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.295	1.661	1.715	1.764	1.829
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	—	—	—	—

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif)	5.500	6.308	6.434	6.563	6.688
		Total de la section 10.1	8.964	10.564	10.829	11.083	11.375
		Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
11.000	04.01	Traitements des fonctionnaires	735	635	656	675	700
11.010	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.272	2.364	2.442	2.512	2.604
11.020	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	81	179	185	190	197
11.030	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	12	—	—	—	—
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	646	660	671	688
11.131	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets; indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	144	—	—	—	—
11.132	04.01	Agence pour le développement de la qualité scolaire: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	57	—	—	—	—
11.133	04.01	Projets spécifiques en relation avec les priorités gouvernementales en matière d'éducation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	54	—	—	—	—
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	14.500	14.500	14.500	14.500
12.195	04.01	Conseil scientifique: indemnités pour services de tiers	7	—	—	—	—
12.196	04.01	Accueil temporaire d'élèves à comportement difficile: projet-pilote d'une école spécialisée	52	—	—	—	—
12.260	04.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	48	—	—	—	—
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	20	—	—	—	—

10.2 — Recherche/innovation pédagog. et technologiques Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.301	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.462	—	—	—	—
12.302	04.01	Agence pour le développement de la qualité scolaire: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	545	—	—	—	—
12.303	04.20	Projets spécifiques en relation avec les priorités gouvernementales en matière d'éducation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.249	—	—	—	—
35.020	04.01	Contributions et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	—	—	—	—
41.050	04.01	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	—	5.963	6.082	6.204	6.322
		Total de la section 10.2.....	8.805	24.288	24.525	24.751	25.011
		Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires					
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.247	1.322	1.365	1.404	1.456
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	769	752	777	799	828
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	258	81	84	86	89
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	*	*	*	*
11.040	04.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	9	9	9	9
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	97	87	89	90	93
12.002	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général: indemnités pour services de tiers.....	34	31	32	32	33
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	9	9	10	10
12.190	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers.....	7	7	7	8	8

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.191	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	46	42	43	44	45
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	28	28	29	30	30
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho-pédagogique des élèves	23	25	26	26	27
33.010	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves.....	14	15	15	16	16
33.011	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	57	—	—	—	—
34.060	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements fondamental, secondaire et secondaire technique à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	175	—	—	—	—
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	6.075	5.500	5.610	5.722	5.831
41.010	04.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation du test "SKIL"	—	63	63	65	67
		Total de la section 10.3.....	8.845	7.971	8.158	8.340	8.542
		Section 10.4 — Sports scolaires et périscolaires					
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
33.010	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	199	203	207	211	215
33.011	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP.....	316	321	328	334	341
		Total de la section 10.4.....	2.516	2.524	2.534	2.545	2.556
		Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement					
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87.233	92.486	94.408	95.969	98.367
		Total de la section 10.5.....	87.233	92.486	94.408	95.969	98.367

10.6 — Service des restaurants scolaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 10.6 — Service des restaurants scolaires					
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires	72	—	—	—	—
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	551	694	717	738	765
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	3.838	3.983	4.114	4.231	4.388
11.040	04.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109	109	111	113	116
11.100	04.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	17	—	—	—	—
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	7	7	7	7	7
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif)	8.070	9.000	9.180	9.364	9.542
41.051	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif)	1.885	1.915	1.953	1.993	2.030
		Total de la section 10.6	14.548	15.708	16.082	16.445	16.847
		Section 10.7 — Education différenciée					
11.000	04.52	Traitements des fonctionnaires	24.706	26.355	27.219	27.995	29.031
11.010	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	21.386	23.471	24.241	24.932	25.854
11.020	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	04.52	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.663	1.736	1.793	1.844	1.912
11.040	04.52	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*

10.7 — Education différenciée Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	15	15	15	15
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	42	43	44	45
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98	112	114	116	119
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	15	17	17	18	18
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	10	10	10	10
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	157	160	163	166	170
12.252	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants.	120	122	124	127	129
12.253	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	79	80	82	83	85
12.256	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	100	102	104	106	108
12.257	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	43	43	44	45	46
12.258	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants.....	75	80	82	83	85
12.259	04.52	Prise en charge des élèves à besoins éducatifs complexes: frais divers	32	—	—	—	—
12.260	04.52	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	22	15	15	16	16
12.261	04.52	Centre régional de Differdange-Fousbann: frais d'exploitation courants	80	81	83	84	86
12.262	04.52	Centre d'intégration scolaire et Centre d'observation: frais d'exploitation courants	52	53	54	55	56

10.7 — Education différenciée Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.264	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants .	35	35	36	37	38
12.265	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	91	92	94	96	97
12.267	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	79	80	81	83	85
12.269	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants.....	25	25	26	26	27
12.270	04.52	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.518	3.096	3.158	3.221	3.282
12.271	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	23	24	24	25	25
12.272	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	41	41	42	43	43
12.273	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	70	71	73	74	76
12.280	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	18	18	18	19	19
12.282	04.52	Equipes multiprofessionnelles: dépenses de fonctionnement	174	—	—	—	—
33.000	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux auprès d'institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	130	132	135	138
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés.....	2	2	2	2	2
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés.....	8	8	8	8	8
34.011	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.650	—	—	—	—
34.012	06.34	Contribution au placement d'enfants et d'adolescents orientés par des instances autres que la commission médico-psycho-pédagogique nationale vers des institutions étrangères. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	*	*	*	*
35.010	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée.....	17	17	17	17	17

10.7 — Education différenciée Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
35.011	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	770	785	801	816
35.020	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux auprès d'institutions spécialisées privées à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	827	844	860	877
41.050	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	528	537	548	559	569
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	60	60	60	60	60
44.007	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'asbl "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	1.113	1.249	1.287	1.322	1.366
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	384	384	384	384	384
		Total de la section 10.7	57.138	59.971	61.832	63.521	65.724
		Section 10.8 — Service de la formation des adultes					
11.000	04.30	Traitements des fonctionnaires	335	351	362	373	386
11.010	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.596	4.093	4.227	4.348	4.508
11.020	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	110	*	*	*	*
11.030	04.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	*	*	*	*
11.040	04.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	27	28	28	29
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	613	623	639
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours d'intérêt général: conventions avec les associations organisatrices.....	60	60	61	62	64

10.8 — Service de la formation des adultes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif)	750	775	791	806	822
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices	200	203	207	211	215
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	134	136	139	142
41.050	04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service de la formation des adultes. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours d'intérêt général: conventions avec les communes organisatrices	50	60	61	62	64
43.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif)	197	225	230	234	239
		Total de la section 10.8	4.898	6.528	6.716	6.887	7.107
		Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
11.000	04.20	Traitements des fonctionnaires	3.929	7.075	7.307	7.515	7.793
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	557	639	660	679	704
11.020	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	17	17	17	17	17
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	74	75	77	78	80
11.132	04.20	Réunions du collège des directeurs de région: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	187	170	174	177	181

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif)	75	149	152	155	158
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	12	3	3	3
12.260	04.20	Direction de région de Luxembourg: frais d'exploitation courants	90	30	31	31	32
12.261	04.20	Direction de région de Mamer: frais d'exploitation courants.	—	27	27	28	28
12.262	04.20	Direction de région de Pétange: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.263	04.20	Direction de région de Differdange: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.264	04.20	Direction de région de Sanem: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.265	04.20	Direction de région d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	—	29	29	30	31
12.266	04.20	Direction de région de Dudelange: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.267	04.20	Direction de région de Bettembourg: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.268	04.20	Direction de région de Remich: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.269	04.20	Direction de région de Grevenmacher: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.270	04.20	Direction de région d'Echternach: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.271	04.20	Direction de région de Mersch: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.272	04.20	Direction de région de Redange: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.273	04.20	Direction de région de Diekirch: frais d'exploitation courants	—	29	29	30	31
12.274	04.20	Direction de région de Wiltz: frais d'exploitation courants	—	27	27	28	28
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4	4	4	4

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.276	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	188	—	—	—	—
		Total de la section 10.9.....	5.118	8.550	8.811	9.053	9.374
		Section 11.0 — Enseignement fondamental					
11.000	04.20	Traitements des fonctionnaires.....	475.349	494.226	510.437	524.984	544.409
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	65.794	74.022	76.450	78.628	81.538
11.020	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	13.550	9.239	9.542	9.814	10.177
11.030	04.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	*	*	*	*
11.040	04.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	135	137	140	143
11.132	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	614	*	*	*	*
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.775	3.458	3.531	3.591	3.680
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
12.001	08.50	Enseignement religieux: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	3.126	3.229	3.321	3.444
12.002	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	*	*	*	*
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	55	55	55	55	55
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études	—	28	—	—	28
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

11.0 — Enseignement fondamental Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.303	04.20	Promotion de la lecture: frais divers.....	4	4	4	5	5
12.305	04.20	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	147	60	61	62	64
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.001	04.00	Participation de l'État aux frais du centre de documentation et d'animation interculturelles-lkl (C.D.A.I.C.)	9	9	9	9	9
33.003	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage.....	52	52	53	54	55
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	5	5	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école".....	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	193	196	200	204	207
41.051	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement fondamental à l'Ecole internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette	201	284	290	296	302
41.052	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire à l'Ecole internationale Michel Lucius	—	277	282	288	293
43.000	04.20	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.287	1.277	1.318	1.356	1.406
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	450	459	468	477
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	191	195	199	203	207

11.0 — Enseignement fondamental Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
43.010	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	*	*	*
		Total de la section 11.0.....	564.878	587.114	606.279	623.501	646.522
		Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général					
11.000	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires.....	429.040	449.157	463.889	477.110	494.763
11.010	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	93.149	105.854	109.326	112.442	116.602
11.020	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	4.742	4.684	4.837	4.975	5.159
11.030	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	20.643	22.206	22.934	23.588	24.460
11.040	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	573	348	360	370	384
11.100	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	67	67	67	67
11.130	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	2.100	2.144	2.181	2.235
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.220	23.000	23.483	23.882	24.479
11.150	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	565	650	664	675	692
12.010	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	150	130	130	130	130
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	5	5	5	5
12.270	04.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.381	—	—	—	—
12.300	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	17	10	10	10	11
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	17	18	18	18

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.806	1.735	1.770	1.805	1.839
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	26	30	30	30	30
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	447	459	468	477	486
41.085	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général	17.835	18.647	19.020	19.401	19.769
		Restants d'exercices antérieurs					
41.510	04.44	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique.....	—	1.157	—	—	—
		Total de la section 11.1.....	594.765	630.256	649.154	667.165	691.130
		Section 11.2 — Institut national des langues					
11.000	04.34	Traitements des fonctionnaires.....	3.934	4.774	4.931	5.071	5.259
11.010	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	6.386	6.593	6.809	7.003	7.262
11.020	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	61	151	156	160	166
11.030	04.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	451	443	458	471	488
11.040	04.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	1	1	1	1
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	57	57	59	60	61
		Total de la section 11.2.....	10.891	12.019	12.413	12.766	13.237

11.3 — Service de la formation professionnelle Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 11.3 — Service de la formation professionnelle					
11.000	04.34	Traitements des fonctionnaires	4.312	3.942	4.071	4.187	4.342
11.010	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	9.548	8.809	9.098	9.357	9.703
11.020	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	229	134	139	143	148
11.030	04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	589	563	581	598	620
11.040	04.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	321	350	357	363	373
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	1	1	1	1
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	720	600	613	623	639
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	398	406	413	424
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	650	664	675	692
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	545	300	306	312	319
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	200	204	208	213
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50	51	52	53
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000	55.000	25.000	20.000	20.000

11.3 — Service de la formation professionnelle Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	475	730	745	759	774
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500	7.550	7.709	7.840	8.036
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.300	3.300	3.369	3.427	3.512
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	80	81	84	86	90
34.050	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	940	955	975	992	1.016
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.027	5.027	5.133	5.220	5.350
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers	1.040	1.056	1.077	1.099	1.120
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.247	1.363	1.408	1.448	1.501
41.004	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de LUXSKILLS générés dans le chef de la Chambre des métiers	57	61	63	64	67
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers dans le cadre du brevet de maîtrise	51	52	53	54	55

11.3 — Service de la formation professionnelle Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.006	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la restructuration et la réforme du brevet de maîtrise	—	498	508	518	528
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	2.043	2.078	2.141	2.199	2.274
41.050	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	2.865	2.790	2.846	2.903	2.958
		Restants d'exercices antérieurs					
41.502	04.50	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	56	—	—	—	—
41.506	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la restructuration et la réforme du brevet de maîtrise	—	281	—	—	—
		Total de la section 11.3	96.249	96.818	67.600	63.539	64.806
		Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
10.000	06.36	Dotation au profit de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	274	276	283	291	299
12.100	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	—	—	—	—
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	261	266	271	276	282
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses	49	49	49	49	49
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance	140	170	173	177	180

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.880	156.665	161.804	165.040	168.176
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15.331	13.111	13.373	13.641	13.900
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.049	1.049	1.070	1.091	1.112
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.844	11.479	11.709	11.943	12.170
33.004	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant	32	48	49	50	51
33.005	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.627	3.169	3.233	3.298	3.360
33.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais du programme d'éducation plurilingue pour la petite enfance dans les services d'éducation et d'accueil gérés par des organismes conventionnés ou à vocation commerciale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	—	—	—	—
33.014	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées.....	3	3	3	3	3
33.022	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	129	—	—	—	—
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	609	*	*	*	*
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	116	107	107	107	107

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation continue et de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	100	102	104	106
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	160	135	—	—	—
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.600	2.708	2.762	2.817	2.871
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.778	125.939	130.070	132.671	135.192
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.237	11.085	11.307	11.533	11.752
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.616	2.668	2.721	2.773
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.120	19.272	19.905	20.303	20.688
41.000	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	481	515	525	536	546
41.010	06.32	Dotation pour la création d'une structure permettant l'exploitation mutualisée de services administratifs, financiers et statistiques ainsi que de logiciels et infrastructures informatiques liés aux structures d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
42.000	06.32	Dotation de la CNPF, future "Zukunftskeess", au titre de la participation de l'Etat au financement du "chèque-service accueil". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
43.000	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" et de projets de participation des jeunes au niveau local.....	30	—	—	—	—
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes.....	253	200	204	208	212
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.655	78.563	81.140	82.763	84.336
43.006	06.32	Participation de l'Etat au titre de l'offre d'un programme d'éducation plurilingue de la petite enfance offert par un gestionnaire communal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.333	—	—	—	—
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	924	943	962	980
		Restants d'exercices antérieurs					
33.534	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	85	—	—	—	—
		Total de la section 11.4.....	390.434	428.451	441.751	450.584	459.145
		Section 11.5 — Maisons d'enfants de l'Etat					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires.....	4.666	4.481	4.628	4.760	4.936
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.308	2.933	3.029	3.116	3.231
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	16	15	15	15	16
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	435	504	520	535	555
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	1	1	1	1

11.5 — Maisons d'enfants de l'Etat Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	55	53	54	55	56
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	80	97	99	101	103
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	14	14	14	14
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	56	57	58
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	528	510	520	531	541
12.251	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses	250	274	279	285	290
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	25	25	26	26	27
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	310	316	323	329
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	11	11	11	11	12
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	—	—	—	—
		Total de la section 11.5.....	8.749	9.282	9.569	9.830	10.169
		Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	4.303	2.989	3.087	3.175	3.293
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.835	5.382	5.558	5.717	5.928
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3	3	3	3	3
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	692	772	797	820	850
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	12	12	12	12
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	27	20	20	21	21
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	15	15	15	16	16
12.001	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement	20	20	20	21	21
12.002	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers.....	40	43	44	45	45
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	6	6	6	6
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77	132	135	137	140
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, frais de traitements médicaux et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	132	135	137	140
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	175	147	150	153	156
12.252	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers.....	16	16	16	17	17
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	350	375	383	390	398
12.260	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	19	19	19	20
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	385	430	439	447	456
12.300	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	85	90	92	94	95

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.302	06.32	Unité de sécurité: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	180	184	187	191
12.310	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	992	1.012	1.033	1.052
41.010	06.32	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales d'agents détachés auprès de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	—	—	—
		Total de la section 11.6.....	12.551	11.785	12.133	12.456	12.868
		Section 11.7 — Office national de l'enfance					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires.....	927	986	1.018	1.047	1.086
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.116	3.448	3.561	3.662	3.798
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	5	5	5	5	5
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	—	62	—	—	—
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	49	50	51	52
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	54	54	55	57	58

11.7 — Office national de l'enfance Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des services coordinateurs de projets d'intervention (CPI).....	183	74	139	142	145
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114	29	29	30	30
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.586	46.284	47.209	48.153	49.068
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.613	4.010	4.090	4.172	4.251
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.710	20.498	20.908	21.306	21.710
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.600	6.600	6.732	6.867	6.997
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.350	9.674	9.867	10.065	10.256
		Total de la section 11.7.....	87.259	91.773	93.665	95.556	97.457
		Section 11.8 — Service national de la jeunesse					
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires.....	1.098	2.423	2.503	2.574	2.670
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	5.536	6.728	6.949	7.147	7.411
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	48	49	50	51	52
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	696	692	715	735	763
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	—	—	—	—
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	11	11	11	11

11.8 — Service national de la jeunesse Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	06.32	Mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la Garantie pour la jeunesse	296	401	409	417	425
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ferme pédagogique à Marienthal	76	87	90	92	96
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "assurance qualité" et des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice)	150	140	143	146	148
33.022	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermédiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152	155	158	161	164
34.010	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.314	2.350	2.397	2.445	2.491
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation	10	12	12	12	13
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335	335	342	349	355
41.050	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse	6.237	6.600	6.732	6.867	6.997
		Total de la section 11.8	16.960	19.982	20.509	21.006	21.596
		Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
11.000	04.01	Traitements des fonctionnaires	1.063	757	782	804	834
11.010	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.327	1.346	1.390	1.429	1.482
11.020	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	165	65	67	69	71
11.030	04.01	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	8	9	9	9
11.100	04.01	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
11.130	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	570	685	699	711	729

11.9 — IFEN Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.131	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.473	1.400	1.429	1.454	1.490
11.132	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	161	130	132	135	138
12.190	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.623	1.815	1.851	1.888	1.924
12.191	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	526	544	555	566	577
12.192	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	607	436	445	454	463
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	51	52	53	54	55
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	36	45	46	47	48
		Total de la section 11.9.....	7.603	7.282	7.458	7.620	7.820
		Total du département 10 et 11.....	2.007.704	2.146.832	2.178.085	2.227.420	2.295.302

12.0 — Famille et Intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		12 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION					
		Section 12.0 — Famille et Intégration					
10.001	06.36	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	—	—	—	—
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	5	5	5	5
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137	142	145	148	151
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	4	5	5	5	5
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	8	8	9	10	11
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	40	40	40	40
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	8
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	115	115	115	115
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	69	60	79	79	79
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	1	1	1	1

12.0 — Famille et Intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37	35	35	40	40
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	80	447	448	389	390
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	30	31	33	34
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers.....	22	22	22	23	23
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.....	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	3	3	3	3	3
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leur relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	—	12	12	12	12
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.331	06.33	Institut de Gérontologie - Lëtzebuerger Senioren-Academie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses.....	69	80	80	80	80
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.333	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	12	12	12	12	12
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	—	20	*	20	*

12.0 — Famille et Intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales.....	5.650	5.940	6.610	7.049	7.615
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public.....	305	266	381	392	434
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.900	4.900	5.500	6.200	6.200
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.115	1.130	1.145	1.160
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique.....	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	58.970	62.703	66.656	70.627	73.872
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif).....	100	100	100	100	100
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	17.737	19.679	19.971	20.888	22.637
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149	606	103	105	107

12.0 — Famille et Intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais du projet "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	280	280	280	280
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	7.754	7.907	8.781	9.268	9.861
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.213	2.213	2.213	2.213	2.213
33.054	06.33	Subsides à des organismes privés développant des projets contribuant à la citoyenneté et/ou intervenant au niveau de l'entraide	171	171	171	171	171
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	23	23	23	23
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	450	450	450	450
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	275	275	275
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	50	50	50	50
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
34.014	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	305	311	317	323
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5

12.0 — Famille et Intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	113	202	156	219	159
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	990	1.009	1.040	1.066	1.100
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	20	*	20	*	20
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385	385	385	385	385
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.053	10.260	10.533	10.918	11.354
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	343	536	557	609	669
		Restants d'exercices antérieurs					
11.631	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	*	—	—	—	—
33.553	13.90	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	2	—	—	—	—
		Total de la section 12.0	113.264	120.681	127.082	134.109	140.804
		Section 12.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration					
11.000	06.36	Traitements des fonctionnaires	1.518	1.907	1.970	2.026	2.101
11.010	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.342	5.478	5.657	5.818	6.034
11.020	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	8	1.184	1.223	9	9
11.030	06.36	Salaires des salariés occupés à titre permanent	515	693	715	736	763
11.040	06.36	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.100	06.36	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	7	7	7	7	7
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	8	8	8	8	8
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	45	55	49	51	52
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	265	265	100	100
12.190	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement....	15	—	—	—	—
12.193	06.36	Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations	380	—	—	—	—
12.194	06.36	Mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration. (Crédit non limitatif).....	178	—	—	—	—
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	135	135	135	96	100
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.838	7.850	7.950	8.000	8.050
12.300	06.36	Frais de formation	88	88	15	15	15
12.301	06.36	Part nationale relative aux projets réalisés dans le cadre du programme communautaire promouvant la diversité et la lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	—	—	—	—
12.302	06.36	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration et foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	6.235	6.300	6.400	6.500	6.600
12.303	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement....	—	15	15	15	15
12.304	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	505	385	390	395

12.3 — Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères et promouvant la diversité et la lutte contre les discriminations	200	200	200	200	200
33.012	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.100	15.100	15.100	15.100	15.100
33.013	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir les échanges entre étrangers et luxembourgeois et de promouvoir des mesures d'action sociales en faveur de l'intégration des étrangers respectivement la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.949	1.995	2.027	2.129	2.135
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	678	400	400	400	400
34.010	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	50	50	50	50
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec l'Université du Luxembourg	225	300	300	300	300
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers	250	250	250	250	250
		Restants d'exercices antérieurs					
12.620	13.90	Frais d'expert, d'études et de traduction	14	—	—	—	—
		Total de la section 12.3.....	39.122	42.786	43.123	42.201	42.685
		Section 12.4 — Fonds national de solidarité					
11.000	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics.....	3.635	3.728	3.851	3.960	4.107

12.4 — Fonds national de solidarité Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	1.335	1.556	1.608	1.653	1.714
11.020	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	13	14	14	14
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	161	191	198	205	212
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif).....	477	500	510	520	530
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040	1.000	1.015	1.030	1.045
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	60	60	60	60
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.030	1.050	1.070	1.100
34.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	172.293	177.799	183.359	185.782	189.360
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198	176	154	136	120
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif).....	1.306	1.146	1.047	925	812
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.160	37.084	37.238	37.395	37.554

12.4 — Fonds national de solidarité Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.316	6.477	6.954	7.094	7.309
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.464	47.290	49.168	50.903	53.141
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.526	54.173	52.937	51.676	50.711
		Restants d'exercices antérieurs					
12.750	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	3	—	—	—	—
12.770	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	2	23	—	—	—
		Total de la section 12.4.....	333.992	332.247	339.162	342.424	347.789
		Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants					
11.000	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics.....	6.065	6.518	6.731	6.923	7.179
11.010	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	4.136	4.439	4.585	4.716	4.890
11.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	469	371	384	394	409
12.070	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	692	327	325	325	325
12.110	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	170	170	170	170	170

12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.250	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	1.117	900	825	732	690
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.760	1.793	1.821	1.843	1.866
12.310	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.400	3.500	3.600	3.700	3.800
41.010	06.13	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	40	30	—	—	—
42.000	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.001	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.174	11.933	12.052	12.174	12.295
42.002	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
42.004	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.145	30.937	31.199	31.441	31.662
42.005	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.011	8.393	2.511	100	*
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.007	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.008	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.958	165.000	170.000	175.000	185.000

12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
42.009	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.010	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	892.450	888.276	892.395	895.417	897.896
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
		Total de la section 12.5	1.083.586	1.122.588	1.126.598	1.132.936	1.146.183
		Section 12.7 — Service national d'action sociale					
11.000	06.20	Traitements des fonctionnaires	849	909	939	965	1.000
11.010	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	377	676	698	718	745
11.020	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	06.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	19	21	22	22	23
11.040	06.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	06.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	86	5	5	5	5
12.121	13.90	Frais d'experts et d'études; développement système de gestion dans le cadre de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3

12.7 — Service national d'action sociale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	9	9	9	9
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
12.310	06.20	Frais de gestion des prestations allouées aux personnes participant aux mesures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	177	179	181	183
33.000	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.....	3.350	3.588	3.704	3.808	3.947
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.292	10.583	15.875	15.875
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectées à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	53	100	150	150
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	92	—	—	—	—
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.057	3.465	4.779	4.925
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	06.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 12.7.....	4.956	11.794	19.711	26.519	26.869
		Section 12.8 — Grande Région					
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	1	1	1	1

12.8 — Grande Région Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	40	40	41	41
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	50	50	50	50	50
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	338	338	163	165	167
		Total de la section 12.8.....	429	430	255	258	260
		Total du département 12.....	1.575.348	1.630.526	1.655.931	1.678.447	1.704.590

13.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		13 — MINISTERE DES SPORTS					
		Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	300	304	314	323	335
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	6	5	5	5	5
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	71	51	52	53	54
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.133	Divers codes	Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	64	66	67	68
11.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	834	843	861	875	897
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	15	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	7	7	7	7	7
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	45	42	91	39
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10	9	9	9	9

13.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	7	8	8	8	8
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	190	193	197	201	205
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif)	74	126	76	78	108
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	27	28	28	29	29
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	31	31	32	32
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	11	11	11	11	11
12.302	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	35	36	36	37	38
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3	3	3	3	3
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	4	4	4	4
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	70	65	65	65	65
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	3	3	3	3	3
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	5	3	3	3	3
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	10	10	10	10	10
12.360	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	74	59	59	59	59
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	80	30	30	30	30

13.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.362	08.30	Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	26	26	26
12.363	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	50	60	60	60
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux 8es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	77	—	—	—	115
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	34	34	35	36
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	24	24	24	24
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	430	439	446	458
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	451	466	479	497
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	—	395	407	419	435
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées.....	865	915	933	935	935
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides.....	70	70	70	70	70
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées.....	2.899	3.049	3.149	3.238	3.358
33.015	08.30	Contribution pour l'accueil d'une étape du Tour de France au Luxembourg.....	100	—	—	—	—
33.016	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport...	150	25	25	25	25
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses	190	193	197	201	205

13.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	279	285	291	296
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses.....	999	1.015	1.036	1.056	1.076
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	647	657	671	684	697
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	190	194	198	201
33.024	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	49	49	49	49	49
33.026	08.30	Contribution aux frais de personnel du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	—	—	—	—
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	1.800	1.800	1.800	1.800
33.029	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants	—	135	135	135	135
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	15	16	16	16	17
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	16	16	16	16
41.010	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	115	115	115	115	115
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	60	61	62
41.013	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "Sports, Spa and Health Club" de la Coque: convention avec le Centre national sportif et culturel	—	200	340	407	473

13.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	100	90	92	94	95
41.051	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports	86	87	89	91	92
41.052	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif)	254	269	275	279	286
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux.. (Crédit sans distinction d'exercice)	175	229	234	238	243
		Total de la section 13.0	11.970	12.897	13.248	13.584	14.013
		Section 13.1 — Institut national des sports					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	386	400	413	425	440
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	272	299	309	317	329
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	11	12	12	12
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	938	915	945	972	1.008
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	1	1	1	1
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	*	*	*	*
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	6	6	6	6
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163	159	162	165	169
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif)	119	119	121	124	126
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	5	5	5	5	5

13.1 — Institut national des sports Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.300	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	28	35	30	30	31
		Total de la section 13.1	1.933	1.950	2.004	2.058	2.128
		Section 13.2 — Centre national sportif et culturel					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	185	136	141	145	150
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	75	78	81	83	86
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	66	68	70	72	75
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif)	6.998	7.046	7.187	7.331	7.470
		Total de la section 13.2	7.324	7.329	7.479	7.631	7.782
		Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	329	407	420	432	448
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	5
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	*	*	*	*
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87	88	90	91	94
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	140	140	143	146	148
		Total de la section 13.3	560	640	658	675	696
		Total du département 13	21.787	22.816	23.389	23.947	24.618

14.0 — Ministère de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		14 — MINISTERE DE LA SANTE					
		Section 14.0 — Ministère de la Santé					
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	65	67	67	67	67
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	17	18	19	19	19
12.003	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif)	525	540	547	569	580
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	5	5	6	6	6
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	125	135	135	135
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4	4	4	4	4
12.042	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif)	11	11	13	14	14
12.043	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	15	15	73	73	73
12.044	05.00	Comité National d'Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	80	140	144	145	146
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif)	5	3	3	3	3
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	200	185	225	230	235
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études	100	5	100	105	105

14.0 — Ministère de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.122	05.22	Mise en oeuvre de la réforme du système de soins de santé et planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	105	115	120	125
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	550	600	650	550
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif).....	5	*	5	5	5
12.127	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.045	—	—	—	—
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias.....	—	60	71	72	73
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	—	10	10	—	5
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif).....	—	100	102	104	106
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses.....	13	9	12	12	13
12.152	13.90	Indemnité pécuniaire au profit des pharmaciens en contrepartie d'une disponibilité pendant les plages de garde: frais d'experts.....	—	100	*	*	*
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	50	50	50
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	5	5	6	7	7
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	40	47	50	53
12.250	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.775	4.020	4.100	4.165	4.270

14.0 — Ministère de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	11	11	12	12	13
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	16	16	16	16	16
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	80	40	43	45	47
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	35	60	65	70
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	90	95	100	105	110
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	30	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS	37	38	39	40	42
31.050	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.020	3.120	3.171	3.223	3.270
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.975	3.166	3.245	2.567
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins-généralistes lors de l'installation de cabinets de groupe	*	500	500	500	500
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	857	886	962	986	1.010
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	83	83	85	87	89
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue	25	30	40	40	50
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	5	2	5	5	5

14.0 — Ministère de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation pour salariés handicapés. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	484	493	503	513
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	140	150	155	165	170
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	5	5	5	5	5
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	8.399	9.036	9.334	9.605	9.961
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	12.978	13.917	14.376	14.793	15.341
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	52	53	54	55	56
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	14.305	14.905	15.397	15.843	16.429
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20	20	30	30	30
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue , de congrès et de publications scientifiques	182	116	120	125	130
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	27	27	27	27	28
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif)	4.927	5.202	5.374	5.530	5.734
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	77	78	80	83	86
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	2.308	2.351	2.428	2.499	2.591
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	345	370	380	390
33.025	05.00	Projet-pilote "Douleurs chroniques": subside. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155	75	—	—	—

14.0 — Ministère de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	975	1.050	1.075	1.097	1.120
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	798	5	5	5
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	36	171	189	207
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	252	252	252	252	252
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif).....	1.278	1.423	2.074	2.268	2.434
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	—	168	672	672	672
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198	198	198	200	200
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	355	300	300	350	350
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.650	1.540	1.500	1.550	1.600

14.0 — Ministère de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	63	67	69	70	71
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	15	16	18	19
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	3	—	—	—	—
42.500	13.90	Remboursement au Collège Médical d'une part de rémunération du secrétaire administratif (restant d'exercice)	—	54	—	—	—
		Total de la section 14.0	60.659	65.660	69.234	71.318	72.832
		Section 14.1 — Direction de la santé					
11.000	05.00	Traitements des fonctionnaires	9.341	10.783	11.136	11.454	11.878
11.010	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.524	8.917	9.209	9.472	9.822
11.020	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	05.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent	284	283	293	301	312
11.040	05.00	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	05.00	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	11	—	—	—	—
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	25	25	28	28	28
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	98	90	100	102	105
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	10	9	9	9	9
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	1.128	1.009	1.009	1.009	130

14.1 — Direction de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.120	05.00	Contrôle des médicaments, des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	15	17	30	31	32
12.122	05.00	Division de la Radioprotection: mesures pour réduire l'irradiation médicale et l'exposition au Radon au Luxembourg	5	28	30	30	30
12.124	13.90	Observatoire de la Santé: frais d'experts et d'études	70	70	100	100	100
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	25	40	35	35	35
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	160	173	200	200	210
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	—	50	50	50	50
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accords internationaux. (Crédit non limitatif)	5	100	7	7	7
12.129	05.00	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque. (Crédit non limitatif)	10	5	10	10	10
12.132	05.10	Service de la sécurité alimentaire - Contrôle officiel des denrées alimentaires: frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels. (Crédit non limitatif)	24	24	25	26	27
12.135	13.90	Plan National Cancer: travaux de mise en oeuvre. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.907	2.000	2.320	2.400	2.400
12.136	13.90	Plan National de Gériatrie: travaux de mise en oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	20	50	200	200
12.137	13.90	Plan National Maladies Rares: travaux de mise en oeuvre, élaboration, planification, organisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	50	300	815	930	1.308
12.138	13.90	Plan National Antibiotiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	75	300	350	350	350
12.139	13.90	Plan National Hépatite	—	150	316	241	241

14.1 — Direction de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	350	360	370	380
12.143	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	3	3	5	7	4
12.170	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	40	42	44	46	48
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	20	45	55	55	55
12.250	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	330	350	360	370	380
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: dépenses spécifiques au service	4	5	7	7	7
12.252	05.20	Division de la médecine curative et de la qualité en santé: dépenses spécifiques au service	17	17	22	22	22
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: dépenses spécifiques au service.....	12	20	17	20	20
12.254	05.00	Service audiophonologie: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service.....	27	27	27	27	27
12.255	05.00	Service d'orthoptie: frais d'exploitation et dépenses diverses spécifiques au service	25	23	23	23	23
12.256	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radioactivité et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	117	119	130	135	137
12.257	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	5	5	10	15	17
12.258	05.00	Service informatique et base de données: dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	215	180	191	193
12.259	05.10	Division de la médecine préventive: dépenses spécifiques au service.....	10	10	12	13	14
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: dépenses spécifiques au service	15	15	24	24	24

14.1 — Direction de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.261	05.10	Division de la santé au travail et de l'environnement: dépenses spécifiques au service	13	19	19	19	20
12.262	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: dépenses spécifiques au service	2	2	2	2	3
12.263	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service	35	65	67	69	71
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire	76	77	90	90	65
12.300	13.90	Participation aux frais du LNS pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150	150	150	150
12.301	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif)	5	—	—	—	—
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires médicaux et matériel médical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360	365	372	382	382
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	124	137	137	137
12.304	05.10	Vaccinations: acquisition de vaccins et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.310	4.000	4.400	4.450	4.450
12.305	05.00	Informatisation des dossiers médicaux de la médecine scolaire au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	75	25	20	20
12.306	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Crédit sans distinction d'exercice)	150	135	155	155	155
12.308	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	10	8	20	20	20
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	420	420	420	420

14.1 — Direction de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.310	13.90	Plan d'action GIMB: Alimentation saine et activité physique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	200	200	200
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.180	1.200	1.220	1.240
12.312	13.90	Division de la pharmacie et des médicaments: Trousses d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	90	90	90	90
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	30	—	—	—	—
12.316	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	45	49	51	54
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE"	50	50	60	60	60
12.323	05.00	Prix annuel de Santé en Entreprise	15	15	15	15	15
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	500	500	181	—
12.325	13.90	Centre de référence santé affective et sexuelle, dépenses diverses.....	140	145	155	165	175
12.341	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments humains et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101	101	114	115	115
12.343	13.90	Frais de fonctionnement de la cellule procédant à l'enregistrement et à la surveillance du marché en matière de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux in vitro. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	43	45	47
12.344	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	250	50	41	21

14.1 — Direction de la santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.345	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT): participation aux frais de fonctionnement.....	—	32	32	34	35
31.050	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	4	5	5	5
42.000	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	75	75	75	75
42.001	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV (cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	320	330	340
42.002	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.145	1.100	1.100	1.100	1.100
42.003	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébrovasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
42.004	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.400	1.485	1.530	1.530
		Restants d'exercices antérieurs					
12.632	13.90	Frais d'exploitation courants	—	1	—	—	—
12.750	13.90	Frais d'exploitation courants	*	—	—	—	—
12.803	13.90	Achats de biens et services spécifiques	*	—	—	—	—
12.841	13.90	Frais d'exploitation courants	—	3	—	—	—
		Total de la section 14.1.....	32.367	36.552	38.782	39.514	39.665

14.2 — Laboratoire national de santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 14.2 — Laboratoire national de santé					
11.000	05.20	Traitements des fonctionnaires	7.627	7.236	7.473	7.686	7.971
11.010	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.581	6.140	6.341	6.522	6.763
11.030	05.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent	729	753	777	799	829
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif)	15.556	7.217	8.690	8.873	9.050
		Total de la section 14.2	30.493	21.346	23.281	23.880	24.612
		Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.010	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	307	317	328	337	350
11.030	05.23	Salaires des salariés occupés à titre permanent	132	—	—	—	—
11.031	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des salariés occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	208	222	230	236	245
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	1.763	1.817	1.850	1.900	1.950
		Total de la section 14.3	2.409	2.357	2.407	2.473	2.544
		Total du département 14	125.928	125.915	133.705	137.186	139.654

15.0 — Logement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		15 — MINISTERE DU LOGEMENT					
		Section 15.0 — Logement					
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif)	663	678	697	715	720
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	4	4	4	5	5
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	68	71	74	76	78
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5	5	5	5	5
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	6	6	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	900	1.046	900	850	850
12.125	07.10	Frais relatifs à l'organisation de concours d'architecte des Baulücken appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	*	*	*
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1	1	1	1	1
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	383	866	865	615	615
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	564	1.123	578	592	595
12.300	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	5	5	5	5	5
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139	139	211	378	485

15.0 — Logement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158	158	158	401	265
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	466	661	825	1.030	1.288
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	28.000	32.000	32.640	33.260
34.081	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	277	546	804	1.055	1.060
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	500	550	600	650
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	18	18	18
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	*	*	*	*

15.0 — Logement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	138	165	198	220
		Total de la section 15.0.....	50.353	44.104	47.915	49.239	50.176
		Total du département 15.....	50.353	44.104	47.915	49.239	50.176

16.0 — Travail. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		16 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales					
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	10	11	11	11
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays.....	1	1	1	1	1
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	200	200	200	200
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.080	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien.....	21	21	24	24	24
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	75	50	50	50	50
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	32	32	32	32
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	244	239	239	239	239
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

16.0 — Travail. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	413	413	413	413	413
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	150	150	150	150	150
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	40	80	100	90	90
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	400	400	400	400
32.014	06.40	Remboursement aux employeurs des frais de salaire pour les jours de congé de paternité accordés aux salariés au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	11.820	11.820	11.820	11.820
33.001	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE), du programme INTERREG et de projets transfrontaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	439	439	439	439
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail.....	180	190	190	190	200
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*

16.0 — Travail. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.010	06.40	Subside à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment dans le cadre du système de coaching innovant pour la prévention des risques professionnels dans le secteur de la construction	—	40	40	—	—
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	326	326	326	326	326
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	100	100	100	100	100
33.016	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des salariés effectués par les secrétariats sociaux des organisations des salariés	75	—	—	—	—
33.190	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	1	1	1	1	1
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	5	15	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	710	*	*
		Restants d'exercices antérieurs					
32.512	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité	1	—	—	—	—
33.502	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	—	60	—	—	—
		Total de la section 16.0	2.808	14.749	15.413	14.653	14.663
		Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi					
11.000	06.43	Traitements des fonctionnaires	13.067	13.060	13.489	13.873	14.386

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.010	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	10.069	11.935	12.327	12.678	13.147
11.020	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	6	8	8	9	9
11.030	06.43	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	557	616	637	655	679
11.040	06.43	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	2	2	2	2
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	11	11	11
41.050	06.43	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Agence pour le Développement de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....	8.187	7.485	7.532	7.614	7.760
		Total de la section 16.1.....	31.902	33.118	34.006	34.842	35.995
		Section 16.2 — Inspection du travail et des mines					
11.000	06.42	Traitements des fonctionnaires.....	6.968	8.238	8.508	8.751	9.075
11.010	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.266	3.113	3.215	3.307	3.429
11.020	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	14	15	15	15	16
11.030	06.42	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	191	220	227	234	242
11.040	06.42	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	25	27	29	30
12.010	06.42	Frais de route et de séjour.....	15	10	11	11	12
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	77	70	72	72	73
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.009	800	800	800	800
12.125	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	180	—	—	—	—
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses.....	250	275	300	300	300

16.2 — Inspection du travail et des mines Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation	—	2	2	2	2
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	310	330	335	340	345
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	133	133	133	134	134
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	65	85	120	155	125
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	06.42	Frais de route et de séjour	—	*	—	—	—
		Total de la section 16.2	11.499	13.316	13.765	14.150	14.583
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail					
11.010	04.54	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	*	*	*	*
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	43	94	132	119	112
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	30	94	132	119	112
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	8	7	11	10	9
12.080	04.54	Bâtiments: exploitation et entretien	7	7	7	7	7
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement	313	254	357	321	303
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	28	44	62	56	53
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	04.54	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	*	—	—	—
		Total de la section 16.3	430	500	701	632	597

16.4 — Fonds pour l'emploi Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi					
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	456.602	483.189	517.602	554.982	595.584
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	10.000	10.000	5.000	5.000
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.672	12.628	12.848	13.486	14.102
		Total de la section 16.4.....	494.274	505.818	540.450	573.468	614.686
		Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
12.040	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation	2	1	1	1	1
12.170	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500	9.800	10.000	10.300	10.600
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.064	30.899	32.307	33.921	35.521
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	806	742	754	767	779

16.5 — Emploi des accidentés et des handicapés Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14.580	20.000	20.000	20.000	20.000
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	150	200	200	200
		Total de la section 16.5.....	54.152	61.591	63.261	65.188	67.100
		Section 16.6 — Economie sociale et solidaire					
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	40	40	40	40
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	30	30	30	30
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.000	06.30	Aides financières aux associations pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	653	652	652	652	652
35.030	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	33	33	33	33
41.010	06.30	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche réalisés par le département de l'Economie solidaire en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Economique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance". (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
		Total de la section 16.6.....	815	815	815	815	815
		Total du département 16.....	595.882	629.907	668.412	703.748	748.439

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		17 et 18 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales					
12.012	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	120	120	120	125
12.121	06.10	Frais d'études en rapport avec le programme pour le système de santé et l'assurance maladie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.230	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	18	19	20	21
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	110	93	111	119
12.270	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76	77	78	79	82
12.311	06.10.	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	*	—	—
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	*	40	40	40	41
		Total de la section 17.0.....	353	464	350	370	387
		Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	2.904	2.925	3.021	3.107	3.222
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.969	1.989	2.054	2.112	2.191
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	183	159	164	169	175

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	503	517	534	579	610
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	996	981	455	447	453
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	37	32	35	39	40
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	137	125	134	138	139
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	8	9	9	9	10
		Total de la section 17.1.....	6.738	6.736	6.406	6.600	6.839
		Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	4.862	6.001	6.198	6.375	6.610
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	770	1.024	1.058	1.088	1.128
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499	499	499	499	499
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	106	98	99	99	99
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	289	253	262	291	276
		Total de la section 17.2.....	6.576	7.926	8.165	8.402	8.662
		Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.657	1.805	1.864	1.918	1.988

17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	372	405	418	430	446
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	40	41	43	44	46
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	7	7	7	7
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	43	38	38	38	38
12.100	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84	84	85	85	86
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	300	310	320	330
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	222	216	217	217	217
		Restants d'exercices antérieurs					
12.500	06.10	Indemnités pour services de tiers.	5	—	—	—	—
		Total de la section 17.3.....	2.713	2.897	2.983	3.059	3.159
		Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	303	317	327	336	349
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	93	97	100	103	107
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	18	19	19	20	20
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	5	1	1	1	1

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	15	11	11	11	11
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	29	29	30	30	30
		Total de la section 17.4.....	499	508	523	536	553
		Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé					
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	556	497	528	552	591
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.043.920	1.111.260	1.174.477	1.233.750	1.297.477
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.709	60.705	64.443	67.744	71.076
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	—	—	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233.884	267.372	284.665	299.670	330.028
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119	120	125	129	133
42.009	06.12	Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2018. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	3.000	—	—	—
		Total de la section 17.5.....	1.365.188	1.462.954	1.524.238	1.601.846	1.699.305

17.6 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.538	2.521	2.604	2.678	2.777
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.108	2.683	2.771	2.850	2.955
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	6	3	3	3	3
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	401	401	401	401	401
12.120	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190	164	167	170	175
12.121	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	54	55	56	57
12.150	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	403	403	404	406	409
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement	168	131	121	124	128
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	168	174	199	185
		Restants d'exercices antérieurs					
12.751	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich	2	—	—	—	—
		Total de la section 17.6	6.030	6.529	6.701	6.888	7.090
		Section 17.7 — Mutualités: conseil supérieur de la mutualité					
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires, indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, frais de bureau	6	—	—	—	—

17.7 — Mutualités: conseil supérieur de la mutualité Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.010	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	40	—	—	—	—
35.030	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif)	7	—	—	—	—
		Total de la section 17.7	52	—	—	—	—
		Section 17.8 — Mutualité des employeurs					
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.738	78.100	82.900	86.900	91.300
		Total de la section 17.8	80.738	78.100	82.900	86.900	91.300
		Section 18.0 — Assurance pension contributive					
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.585.000	1.709.203	1.814.620	1.909.482	2.006.096
42.005	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	—	—	—	—
		Total de la section 18.0	1.585.003	1.709.203	1.814.620	1.909.482	2.006.096
		Section 18.1 — Assurance accidents					
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.898	6.498	6.838	7.204	7.603
		Total de la section 18.1	6.898	6.498	6.838	7.204	7.603

18.2 — Dommages de guerre corporels Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 18.2 — Dommages de guerre corporels					
11.010	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	66	68	70	72	75
12.250	06.35	Frais généraux de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires, pour services de tiers, frais de route, frais de contentieux, frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	—	—	—	—
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.750	1.525	1.425	1.325	1.225
		Total de la section 18.2.....	1.817	1.593	1.495	1.397	1.300
		Total du département 17 et 18.....	3.062.607	3.283.409	3.455.220	3.632.684	3.832.295

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS					
		Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
11.000	10.20	Traitements des fonctionnaires	165	170	176	181	188
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	3	3	3	3	4
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	7	4	4	5	5
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	2	1	1	1	1
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	8	8	8	8	8
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	192	204	204	204	204
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	20	22	23	23	24
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	8	18	18	18	19
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	1	1
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	300	70	70	80
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	118	130	130	130	130
12.123	10.10	Frais d'experts et d'études en relation avec la protection des consommateurs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	250	—	—	—	—
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	500	500	1.000	1.000
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	159	719	669	519	519
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	5	4	4	4	4
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	10	10	11	11	12
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	65	36	37	38
12.250	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	370	370	370	370
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	56	58	59	60	61
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	15	14	15	15	15
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles. (Crédit non limitatif).....	220	606	229	234	239
12.355	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	45	48	48	48	48
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	15	10	5	5

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	1.560	*	*	*
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	464	470	470	470
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice).....	880	280	280	280	280
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.890	1.735	1.770	1.810	1.860
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	100	100	100	100
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la protection des consommateurs et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	100	100	100	30
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	800	820	820	820	820
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	72	72	72	74	74
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	45	45	45	45

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	330	330	330	330	330
34.105	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour les assurances multi-risques récoltes en agriculture, horticulture et viticulture et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
35.001	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	192	185	189	193	197
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	60	—	—	—
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	12	12	12	13	13
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.000	4.700	5.000	5.300	5.350
42.000	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de santé par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.209	*	*	*	*
42.001	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de pension par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.577	*	*	*	*
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	60	60	60	60	60
		Total de la section 19.0.....	17.183	13.875	11.920	12.624	12.685

19.1 — Viticulture Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 19.1 — Viticulture					
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	1.242	1.308	1.351	1.389	1.440
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	594	555	573	589	611
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	2	2	2	2
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	368	396	409	421	436
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	15	15	15	16	16
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	3	2	2	2	2
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	3	3	3	3	4
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8	8	8	8	8
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	118	116	118	120	122
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	9	10	10	10
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	23	18	19	19	19
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	270	263	268	273	279
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	401	781	781	781	781
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	61	53	110	53
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	242	242	242	240	240
		Total de la section 19.1	3.295	3.781	3.855	3.987	4.027

19.2 — Services techniques Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	7.704	9.015	9.311	9.576	9.930
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.862	3.178	3.283	3.376	3.501
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7	8	8	8	8
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	967	755	780	802	831
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	15	13	14	15	15
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	9	9	10	10	10
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	29	29	23	24	25
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	105	107	75	78	80
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	232	250	206	160	170
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	210	240	245	250	255
12.190	10.10	Formation du personnel	25	25	21	22	23
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	867	980	793	817	820
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	141	148	146	150	155
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif)	82	81	85	86	87
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	369	401	410	420	430

19.2 — Services techniques Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Restants d'exercices antérieurs					
12.760	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	89	—	—	—	—
		Total de la section 19.2	14.716	15.241	15.412	15.796	16.344
		Section 19.3 — Service d'économie rurale					
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	3.405	3.610	3.728	3.835	3.977
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.850	2.968	3.066	3.153	3.270
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4	7	7	7	8
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	125	125	129	132	137
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	1	*	*	*	*
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	29	25	26	26	27
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	5	5	5	5
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	1	1	1	1	1
12.190	10.10	Formation du personnel	5	4	4	4	4
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	45	51	52	53	54
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	586	593	605	617	628
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif)	80	90	92	94	95
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	2	2	2	2	2
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	60	61	62	63
		Total de la section 19.3	7.188	7.540	7.776	7.991	8.271

19.4 — Administration des services vétérinaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 19.4 — Administration des services vétérinaires					
11.000	10.00	Traitements des fonctionnaires	4.011	4.072	4.205	4.325	4.485
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.309	1.478	1.527	1.570	1.628
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	131	136	140	144	149
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.100	10.10 10.11	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	15	15	15	15	15
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	15	14	15	15	15
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	33	34	34	35	35
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	250	170	175	180	186
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	10	10	10	10
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	363	350	377	385	385
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif)	33	38	35	35	35
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	6	85	6	6	6
12.150	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	915	1.188	1.224	1.260	1.298
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	940	1.387	1.414	1.443	1.471

19.4 — Administration des services vétérinaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	8	8	7	7	7
12.250	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (quote-part du département de l'agriculture)	6	7	7	7	7
12.251	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	48	44	49	44
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48	48	49	50	51
12.261	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	20	18	19	20
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	46	40	42	43	45
12.271	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	235	235	235	235
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	277	85	85	85	85
41.010	10.10	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	76	80	81	84	85
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	10.10	Frais d'experts et d'études	—	1	—	—	—
12.650	10.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	1	7	—	—	—
24.510	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	13	—	—	—	—
		Total de la section 19.4.....	8.518	9.555	9.745	10.004	10.299
		Total du département 19.....	50.901	49.992	48.708	50.401	51.625

20.0 — Transports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		20, 21 et 22 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES					
		Section 20.0 — Transports.- Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	350	355	360	365
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	12	15	15	15	16
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	880	900	900	950
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	92	50	52	54	56
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	121	123	125	128	132
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	37	37	38	39	40
33.010	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.411	—	—	—	—
33.011	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial.....	—	11.000	12.000	12.600	13.400
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	30	31	32	33
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	4	4	4	4	4
		Total de la section 20.0.....	10.909	12.496	13.528	14.140	15.004

20.1 — Circulation et sécurité routières Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	19	17	18	18	18
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	2	4	4	4	4
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	230	290	290	290	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.908	9.500	9.500	8.770	8.926
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires.....	29	30	31	32	33
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs.....	319	319	323	329	336
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	111	116	122	124	127
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	86	90	92	90	92
41.000	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	109	108	110	111	113
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	2.168	2.168	2.200	2.300	2.300
41.002	12.10	Cours de formation pour examinateurs chargés de la réception des examens en vue de l'obtention du permis de conduire: remboursement de frais. (Crédit non limitatif).....	69	—	—	—	—
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	—	*	—	—	—

20.1 — Circulation et sécurité routières Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Restants d'exercices antérieurs					
41.501	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars	153	—	—	—	—
		Total de la section 20.1	12.204	12.641	12.689	12.068	12.239
		Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires					
11.000	12.20	Traitements des fonctionnaires	193	200	—	—	—
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	1.650	1.100	1.100	1.200
12.121	12.00	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	180	200	200	220
12.122	12.00	Observatoire de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	624	712	316	520
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	35	36	36	36	36
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	647	662	680	680	680
12.310	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	320	395	400	450	450
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	417	492	451	473	494
31.020	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.859	218.687	226.476	235.698	246.128
31.021	12.13	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.441	6.000	7.000	11.000	16.000
31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.510	2.323	2.260	1.978	1.953

20.2 — Transports publics et ferroviaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.040	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif)	159.000	169.380	170.000	170.000	175.000
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.843	177.978	183.373	187.684	192.848
33.010	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	3	3	3	3	3
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	200	200	200	200	200
33.014	12.14	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	36	36	36	36	36
34.090	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire. (Crédit non limitatif)	5.120	5.632	5.700	5.700	5.700
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	36.000	36.500	37.000	37.000
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif)	15.100	12.100	13.000	13.000	13.500
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	50	50	50	50	50
41.010	12.00	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif)	4.610	3.831	2.714	2.758	3.136
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.501	2.104	1.657	2.015	1.870
43.000	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.742	15.660	17.000	17.000	17.000
43.001	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	100	120	120	120	120

20.2 — Transports publics et ferroviaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	584	600	600	600	600
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	660	660	655	—	—
43.020	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	32.275	33.982	34.000	35.000	35.000
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132.771	137.066	141.422	145.219	150.033
		Restants d'exercices antérieurs					
31.540	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	—	18	—	—	—
43.501	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme.....	—	30	—	—	—
43.502	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	141	—	—	—	—
		Total de la section 20.2.....	792.418	826.699	846.346	868.315	899.776
		Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.000	12.00	Traitements des fonctionnaires.....	402	406	420	432	447
11.010	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	64	67	69	71	74
11.020	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.010	12.00	Frais de route et de séjour.....	*	*	*	*	*
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	18	19	19	20
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	8	5	6	6	6

20.3 — Administration des enquêtes techniques Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	10	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2	2	2	2	2
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage	20	10	10	10	10
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	6	4	6	6	6
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	2	2	2	2	2
		Total de la section 20.3	525	533	552	566	586
		Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux					
11.000	12.34	Traitements des fonctionnaires	2.366	1.974	2.039	2.097	2.175
11.010	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	77	77	80	82	85
11.020	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.030	12.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	71	56	58	59	61
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	4	4	4	4	4
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	5	5	5	5	5
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6	6	6	6	6
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16	14	13	13	13
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	52	51	51	51	51
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	245	239	201	181	161
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation	5	5	6	6	6
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3

20.4 — Navigation et transports fluviaux Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	58	60	60	60	61
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	137	120	121	122	122
14.010	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	456	466	471	443	446
14.011	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26	43	21	21	21
35.010	12.34	Participation financière de l'Etat aux frais de mise en exploitation en rapport avec le dédoublement des écluses sur la Moselle allemande. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	166	159	161	163	165
		Total de la section 20.4	3.693	3.282	3.300	3.317	3.386
		Section 20.5 — Direction de l'aviation civile					
11.000	12.40	Traitements des fonctionnaires	1.929	2.086	2.155	2.216	2.298
11.010	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	870	917	947	974	1.010
11.020	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	8	5	5	5	5
11.150	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires	1	1	1	1	1
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.010	12.40	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	100	100	100	100
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	12	12	12	12	12

20.5 — Direction de l'aviation civile Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	150	100	100	100
12.121	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	5	5	5	5
12.122	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	14	5	5	5
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	25	25	25	25	25
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	84	85	86	87
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	527	510	515	520	525
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	251	255	256	256	256
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	—	—	—	—
		Total de la section 20.5.....	5.926	5.868	5.914	6.008	6.132
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.000	12.44	Traitements des fonctionnaires.....	5.490	5.054	825	849	880
11.001	12.44	Traitements des fonctionnaires du Air Navigation Service Provider.....	12.745	11.459	11.835	12.172	12.623
11.010	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	258	95	43	44	45
11.011	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent du Air Navigation Service Provider.....	2.187	2.529	2.612	2.686	2.786
11.021	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire du Air Navigation Service Provider.....	10	10	10	11	11

20.6 — Administration de la navigation aérienne Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
11.030	12.44	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	335	302	116	119	124
11.031	12.44	Salaires des salariés occupés à titre permanent du Air Navigation Service Provider.....	350	348	360	370	384
41.050	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	8.700	8.700	10.600	10.700	10.700
		Total de la section 20.6.....	30.076	28.498	26.401	26.951	27.552
		Section 20.7 — Service de protection du gouvernement					
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	16	17	17	18
11.101	01.34	Masse d'habillement	14	14	15	16	16
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	15	15	15	16
11.150	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	340	355	365	375	385
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255	260	265	270	275
12.190	01.34	Cours de formation des officiers de sécurité du Service de protection du Gouvernement.....	6	9	9	9	9
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	2	1	1	1	1
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	2	2	3	3
12.300	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.301	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Armement et équipement du personnel; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice).....	33	33	33	33	33

20.7 — Service de protection du gouvernement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Restants d'exercices antérieurs					
11.600	01.34	Indemnités d'habillement	1	—	—	—	—
		Total de la section 20.7	665	704	721	738	755
		Section 20.8 — Aéroports et transports aériens					
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif)	977	1.207	1.232	1.253	1.284
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.709	21.209	21.981	22.543	23.378
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.230	1.195	1.200	1.115	875
		Total de la section 20.8	21.916	23.611	24.414	24.911	25.537
		Section 20.9 — Administration des chemins de fer					
11.000	12.20	Traitements des fonctionnaires	710	807	833	857	889
11.010	12.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	186	192	197	204
11.020	12.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	*	*	*	*
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	200	200	200	200
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	30	30	30	30	30
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	178	177	194	198	198

20.9 — Administration des chemins de fer Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	21	21	21
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.015	2.031	2.081	2.149	2.210
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	61	55	55	55	55
		Total de la section 20.9.....	3.497	3.572	3.673	3.774	3.874
		Section 21.0 — Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	12	13	13
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	10	10	14	14	15
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	99	90	90	90
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	4	4	4	5	5
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	180	200	200	200
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	450	550	600	650
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	21	22	22
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	41	42	43
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	331	340	345	350
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	291	280	300	320

21.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 21.0.....	1.454	1.510	1.632	1.710	1.788
		Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	67	69	71	73
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	5	5	6
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	7	8	9
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	105	110	115
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	40	45	50	55
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.700	13.050	13.200	13.500	19.000
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	164	174	181	185	190
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	18	19	21

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	144	148	152	156
34.040	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	275	300	350
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	75	76	77	78
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B.....	181	265	286	286	286
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.809	4.850	4.900	4.950	5.000
		Total de la section 21.1.....	18.332	18.986	19.319	19.719	25.344
		Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	38.495	38.305	39.561	40.688	42.194
11.010	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.374	3.552	3.669	3.773	3.913
11.020	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	22	22	22	23	23
11.030	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	41.092	42.124	43.506	44.745	46.401
11.040	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	110	112	114	116
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	50	50	50	50
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	600	600
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	120	120	130	135	135

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.500	2.300	2.400	2.500	2.600
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	190	200	210	220
12.040	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	70	70	70	70
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	75	80	80
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	40	40	40
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	215	195	195	195
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	1.000	1.100	1.200	1.400
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	550	560	580	600	620
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	74	100	120	140	160
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	30	25	25	25
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	650	643	671	681	691
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.610	1.580	1.616	1.644	1.650
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	135	150	150	150
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	250	275	280	280

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	200	220	240	250
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	235	250	250	250	250
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 21.2.....	91.176	92.491	95.641	98.438	102.117
		Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.330	2.680	2.700	2.700	2.700
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.700	6.750	6.800	6.850	6.900
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.996	4.761	4.811	4.811	4.811
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.450	2.450	2.450	2.450	2.450
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.625	1.735	1.810	1.905
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	600	700	820	820	850
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	56	156	160	165	170

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	810	850	900	900	900
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.200	2.275	2.500	2.500	2.500
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	300	350	400
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	—	85	85	85	85
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	160	144	144	144
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	235	250	250	255
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	315	320	320
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	700	750	750	750
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	95	65	65	65
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.250	1.500	1.500	1.500
		Total de la section 21.3.....	26.668	27.378	28.441	28.626	28.861

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	11.777	12.278	12.681	13.042	13.525
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.763	4.822	4.980	5.122	5.311
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	10	10	10	11	11
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent	1.200	1.299	1.342	1.380	1.431
11.040	01.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	14	14	14	15	15
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice)	14	10	10	10	10
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1	4	1	1	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	55	55	55	55	55
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	96	96	100	105	105
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	273	284	290	300	310
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	262	246	260	270	280
		Restants d'exercices antérieurs					
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	2	*	—	—	—
		Total de la section 21.4	17.468	19.119	19.744	20.311	21.055

21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres					
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.916	5.690	5.750	5.825	5.900
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.660	2.500	2.350	2.400	2.425
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.945	2.000	2.100	2.200	2.250
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.075	1.075
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.390	6.132	6.200	6.250	6.325
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	125	125	125	125
		Total de la section 21.5.....	18.536	17.947	18.025	18.375	18.600
		Section 21.6 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	15	10	15	15	15

21.6 — Département de l'aménagement du territoire Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	5	5	5	5	5
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	36	38	38	40
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4	4	4	4	4
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	940	1.000	1.080	1.080	1.100
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	110	110	120	125	127
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	12	20	15	15	15
12.250	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPON	605	617	630	644	660
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	220	220	220
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	110	110	115	120
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	4	4	4	4
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	197	210	215	220
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	28	29	30
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	23	25	25	25	26

21.6 — Département de l'aménagement du territoire Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	57
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308	336	380	390	390
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels.....	1.392	1.592	1.800	1.850	1.900
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	195	205	205	208
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	20	20	25	25	25
		Total de la section 21.6.....	4.289	4.607	4.995	5.086	5.194
		Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales					
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	110	112	114	117
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	7	7	7
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.022	1.022	511	—	—
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	310	310	320	320
12.121	07.30	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	101	102	103	104
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	121	123	126	128

22.0 — Environnement: Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	7	5	5	5	5
12.190	07.30	Frais de formation du personnel	7	8	8	8	8
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	45	31	32	32
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	255	253	258	263	268
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.304	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	—	—	—	—
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	71	72	74	74
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	58	50	51	52	53
12.310	07.50	Frais d'exécution de la Convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.311	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	50	51	52	53
12.312	07.33	Conventions Rombach-Martelange et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	515	400	400	400	400

22.0 — Environnement: Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.313	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	58	59	60	61
12.315	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
12.316	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'Energie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	*	*	*	*
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	140	140	140	140	140
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	130	150	150	150	150
33.002	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.150	1.200	1.250	1.250	1.250
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	59	59	59	59	59
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145
33.006	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&ëmwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	88	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.111	1.244	1.244	1.244	1.244

22.0 — Environnement: Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	400	400
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	377	475	484	494	503
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.263	1.282	1.282	1.282	1.282
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
43.020	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	288	295	295	295
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050
43.041	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.900	2.100	2.100	2.100	2.100
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
		Restants d'exercices antérieurs					
11.630	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	—	—	—	—

22.0 — Environnement: Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu	—	29	—	—	—
		Total de la section 22.0	11.450	11.912	11.440	10.765	10.789
		Section 22.1 — Administration de l'environnement					
11.000	07.30	Traitements des fonctionnaires	7.913	8.445	8.722	8.970	9.302
11.010	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.336	1.565	1.617	1.663	1.724
11.020	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	5	5	5	6
11.030	07.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent	137	155	160	165	171
11.040	07.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	*	*	*	*
11.080	07.30	Frais médicaux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
11.100	07.30	Indemnités d'habillement	1	*	*	*	*
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.010	07.30	Frais de route et de séjour	1	2	2	2	2
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	36	36	37
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	22	22	22	23	23
12.121	07.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	823	710	692	706	721
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	*	*	*	*	*
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	67	59	59	60	61
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	331	300	291	297	303

22.1 — Administration de l'environnement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	100	102	104	106
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	833	810	811	827	840
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	83	82	83	85	86
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	5	5	5
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
34.095	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000
		Total de la section 22.1.....	20.702	21.294	21.608	21.949	22.389
		Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts					
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	12.142	12.816	13.237	13.614	14.118
11.010	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.339	1.507	1.557	1.601	1.660
11.020	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	140	145	150	154	160
11.030	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	16.827	17.082	17.642	18.145	18.816
11.040	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	1	*	*	*	*
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement	72	*	*	*	*
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	*	11	3	3	17
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	564	500	544	562	578

22.2 — Administration de la nature et des forêts Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	41	61	62	63	64
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	28	29	29	30
12.012	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	21	21
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	405	408	416	424	433
12.120	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement naturel	225	240	244	248	252
12.121	10.30 10.40	Frais d'experts et d'études et frais de fonctionnement dans le domaine de la protection de la nature en milieu forestier, notamment monitoring de l'évolution des écosystèmes forestiers et planification et suivi des mesures de gestion dans les réserves naturelles en milieu forestier	135	135	138	140	143
12.122	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	1.110	1.120	1.140	1.160
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	235	225	230	230	235
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	90	90	92	94	95
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	598	602	607	610	615
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	496	530	530	540	540
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	5	10	10	10	11
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel ...	195	190	192	193	195
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.280	1.300	1.326	1.353	1.370
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	10	10	10	10	11

22.2 — Administration de la nature et des forêts Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.304	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.....	15	14	14	15	15
12.306	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.530	1.561	1.590
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	16	17	17
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
12.310	07.50	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	102	104	106
12.330	01.34	Achat de croix de service.....	*	1	1	1	1
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	82	83	85
12.380	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	19	19	19
24.001	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers.....	3	1	1	1	1

22.2 — Administration de la nature et des forêts Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 18 mars 2008. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	102	104	106
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.052	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts.....	86	128	130	133	135
33.010	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	245	250	255	260	265
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services...	180	180	184	187	191
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
		Total de la section 22.2.....	38.711	39.830	41.016	42.091	43.478
		Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau					
11.000	07.33 07.40	Traitements des fonctionnaires.....	6.918	7.545	7.793	8.015	8.312
11.010	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	877	1.265	1.306	1.343	1.393
11.020	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	13	13	14	14	14
11.030	07.33 07.40	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.881	1.900	1.963	2.019	2.093
11.040	07.33 07.40	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	*	*	*	*
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	21	21	21	22
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6

22.3 — Gestion de l'eau Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	27	29	29	30	31
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	38	39	40	41
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	146	149	152	155
12.110	07.33 07.40	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.068	1.151	1.174	1.198	1.220
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	485	582	290	150
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	24	25	25	26
12.190	Divers codes	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	30	28	29	30	31
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	920	950	960	972	983
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	341	348	355	361
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.303	07.33 07.40	Projets européens de l'AGE cofinancé par les programmes européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.321	07.33 07.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	15	16	13	10

22.3 — Gestion de l'eau Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
14.010	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
14.014	07.33 07.40	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	650	700	750	750
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	73	70	70	70
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	76	64	54	62
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	74	73	75	75	75
		Restants d'exercices antérieurs					
12.760	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	24	—	—	—
		Total de la section 22.3	13.633	14.858	15.367	15.478	15.811
		Total du département 20, 21 et 22	1.144.247	1.187.835	1.214.764	1.243.338	1.290.267

23.0 — Egalité des chances Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		23 — MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
		Section 23.0 — Egalité des chances					
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	47	40	42	44	46
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	257	320	180	171	175
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	399	400	410	420
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	70	90	72	74	76
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	14	14	15	15
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	70	70	43	45	46
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	18	18	19	19
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité des Chances. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103	60	40	40	40
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	300	289	295	300
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

23.0 — Egalité des chances Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.607	14.223	14.831	15.482	16.182
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	287	292	329	336	344
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	69	69	100	100	100
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2015-2018 "	65	65	67	68	70
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice)	90	75	85	90	95
		Total de la section 23.0	15.412	16.039	16.516	17.193	17.932
		Total du département 23	15.412	16.039	16.516	17.193	17.932

Chapitre IV – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital
(2017 — 2021)

Département	Budget 2017	Crédits 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
30 – Ministère d'Etat	21.428	20.979	26.495	4.965	2.495
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes	69.054	128.516	147.769	179.597	199.491
32 – Ministère de la Culture	9.461	13.767	11.995	10.770	9.451
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	304	304	304	304	304
34 – Ministère des Finances	82.425	113.684	161.009	153.712	150.964
35 – Ministère de l'Economie	98.994	147.552	174.602	176.641	181.527
36 – Ministère de la Sécurité intérieure	13.025	13.828	13.650	11.338	12.966
37 – Ministère de la Justice	886	745	661	618	659
38 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	16	57	23	25	25
39 – Ministère de l'Intérieur	35.406	43.106	43.383	30.655	24.355
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	80.602	82.800	83.016	83.293	83.368
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	37.251	37.513	37.279	35.647	35.156
43 – Ministère des Sports	24.608	35.164	23.224	30.176	30.205
44 – Ministère de la Santé	43.915	43.343	51.960	57.037	62.000
45 – Ministère du Logement	159.204	172.141	180.599	187.619	193.307
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	212	121	126	129	126
47 – Ministère de la Sécurité sociale	285	446	297	262	199
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs	65.933	66.215	70.762	75.703	75.706
50, 51 et 52 – Ministère du Développement durable et des Infrastructures	650.817	715.007	785.241	788.580	766.727
53 – Ministère de l'Egalité des Chances	6	—	—	—	—
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL	1.393.832	1.635.288	1.812.396	1.827.073	1.829.031

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.4 — Gouvernement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		30 — MINISTERE D'ETAT					
		Section 30.4 — Gouvernement					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.107	5.571	2.256	2.630	1.167
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	6	5	5	5	5
74.050	01.10	Service information et presse: acquisition d'équipements informatiques	25	40	25	25	30
74.060	01.10	Service information et presse: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	10	10	10
74.070	01.10	Création et installation d'un monument national pour la Mémoire de la Shoa. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	120	—	—	—
74.315	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
		Total de la section 30.4.....	2.393	5.851	2.401	2.775	1.317
		Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	10	1	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
		Total de la section 30.5.....	7	7	16	7	7
		Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	1	46	28	*	*

30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.600	14.765	23.738	1.875	741
74.302	02.00	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence Frontex. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	—	—	—	—
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	110	27	15	15	15
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux	—	267	271	275	397
		Total de la section 30.6	19.011	15.104	24.052	2.166	1.153
		Section 30.7 — Cultes					
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*
		Section 30.8 — Médias et Communications					
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	1	1	11	1	1
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
		Total de la section 30.8	16	16	26	16	16
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9	2	2	2	2	2
		Total du département 30	21.428	20.979	26.495	4.965	2.495

31.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES					
		Section 31.0 — Dépenses générales					
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	30	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	50	48	24	40	25
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	27	27	27	28	28
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15	15	15	15	15
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 31.0	92	90	96	83	68
		Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	310	320	320	340	360
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	32	32	32	32	32
74.250	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	575	575	575	585	595
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121	131	90	90	90
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 31.1	1.038	1.058	1.017	1.047	1.077

31.4 — Immigration Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 31.4 — Immigration					
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	26	—	—	—	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	10	11	11	11	11
		Total de la section 31.4.....	36	11	11	11	11
		Section 31.5 — Direction de la Défense					
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	120	15.120	15.000
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.250	1.250	1.250	1.250
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.109	2.450	2.400	*	*
54.130	02.00	Participation au financement des frais de réhabilitation des infrastructures de la partie de l'aéroport militaire en Belgique réservée au stationnement de la flotte belgo-luxembourgeoise d'avions A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.383	—	—	—	—
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000	120.000	140.000	160.000	180.000
		Total de la section 31.5.....	65.793	123.700	143.770	176.370	196.250
		Section 31.6 — Défense nationale					
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	560	925	995	540	470
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	15	15	16	17	17

31.6 — Défense nationale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.020	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données, de matériel audiovisuel et d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	187	304	310	316
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	87	92	94	96	106
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	168	680	132	135	175
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	56	82	100	102	104
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	252	200	200	200	200
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	5	6	6	6	6
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée.....	5	3	3	3	3
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	105	445	446	88	90
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	490	620	368	375	382
74.330	02.10	Matériel de protection C.B.R.N.	20	178	10	10	10
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique.....	35	37	38	39	39
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	17	40	41	42
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport.....	7	3	12	12	12
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	40	50	51	52	53
		Total de la section 31.6.....	2.057	3.540	2.815	2.026	2.025

31.7 — Coopération au développement et action humanit. Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.250	01.53	Ambassades dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	118	60	60	60
		Total de la section 31.7	38	118	60	60	60
		Total du département 31	69.054	128.516	147.769	179.597	199.491

32.0 — Culture: dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		32 — MINISTERE DE LA CULTURE					
		Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales					
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance".....	—	4.555	—	—	—
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	350	350	350	350	350
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster".....	182	186	190	193	197
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.488	1.488	1.488	1.488
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	25	12	12	12	12
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
72.000	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	6	2	—	—	—
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	2	—	—	—	—
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	2	2	2	2
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	77	77	78	80	81
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	6.800	6.800	9.500	8.300	7.000
		Total de la section 32.0.....	9.045	13.472	11.620	10.426	9.131

32.1 — Service des sites et monuments nationaux Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux					
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	—	5	5	5	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	5	6	7	7	7
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques	8	3	8	8	8
		Total de la section 32.1	13	14	20	20	20
		Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art					
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler	—	172	180	200	200
		Total de la section 32.2	—	172	180	200	200
		Section 32.6 — Musée national d'histoire naturelle					
61.010	08.10	Dotation dans l'intérêt de la rénovation du Musée national d'histoire naturelle	279	—	—	—	—
		Total de la section 32.6	279	—	—	—	—
		Section 32.7 — Centre national de littérature					
74.250	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	49	45	100	50	25
		Total de la section 32.7	49	45	100	50	25
		Section 32.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique					
74.250	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour le Centre national de recherche archéologique	75	65	75	75	75
		Total de la section 32.9	75	65	75	75	75
		Total du département 32	9.461	13.767	11.995	10.770	9.451

33.1 — Enseignement supérieur Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
		Section 33.1 — Enseignement supérieur					
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 33.1.....	300	300	300	300	300
		Section 33.3 — Recherche et innovation					
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
		Total de la section 33.3.....	4	4	4	4	4
		Total du département 33.....	304	304	304	304	304

34.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		34 — MINISTERE DES FINANCES					
		Section 34.0 — Dépenses générales					
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	14.120	14.270	14.500	14.500
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.305	1.305	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	13.000	13.000	13.000	13.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.000	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	—	32
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

34.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	7.360	12.200	1.630	1.630
84.036	01.23	Institutions financières internationales: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.677	3.677	3.677	3.677	3.677
		Total de la section 34.0	33.984	42.464	47.454	37.114	37.146
		Section 34.1 — Inspection générale des finances					
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	6	6	1	8	1
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	5	5	5
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
		Total de la section 34.1	15	15	10	17	10
		Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat					
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	8	10	5	5	5
		Total de la section 34.2	8	10	5	5	5
		Section 34.3 — Direction du contrôle financier					
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 34.3	2	1	1	1	1

34.4 — Contributions directes Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 34.4 — Contributions directes					
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	20	52	74	28	—
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	23	56	40	42	26
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	132	3	3	3	3
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	10	47	8	4	8
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	118	428	103	46	38
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	68	40	30	10	10
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12	30	12	12	12
		Total de la section 34.4	382	656	270	145	97
		Section 34.5 — Enregistrement et domaines					
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	58	—	28	28	28
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	20	20	20	20	20
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	1	45	1	1	1
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	60	60	210	60	60
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	25	25	25	25
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	20	20	24	24	24
		Total de la section 34.5	180	171	309	159	159

34.6 — Douanes et accises Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 34.6 — Douanes et accises					
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	70	70	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	210	236	240	261	254
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	14	14	14	15	15
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	88	75	65	40	40
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	236	62	247	253
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	50	260	340	400	140
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	850	750	500
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	45	55	45	45	50
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	40	111	45	50	50
		Total de la section 34.6	1.053	1.557	1.736	1.883	1.377
		Section 34.7 — Cadastre et topographie					
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	25	25	45	30	30
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	6	6	6	6	6
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	3	3	—	—	—
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	55	56	57	60	60
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	170	260	130	90	90
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	58	139	70	70	90
		Total de la section 34.7	317	490	308	256	276

34.8 — Dette publique Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 34.8 — Dette publique					
84.037	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.781	24.746	25.213	22.308	19.120
91.005	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif).....	16.704	17.011	17.323	16.756	16.176
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000	26.564	68.381	75.068	76.597
		Total de la section 34.8.....	46.485	68.321	110.917	114.132	111.893
		Total du département 34.....	82.425	113.684	161.009	153.712	150.964

35.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE					
		Section 35.0 — Economie					
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.472	2.067	2.067	2.067
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000	18.000	19.000	20.000	21.000
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	2.000	2.000	2.000	3.000
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.000	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	—	—	—	—
52.001	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	31	32	32	33	34
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.775	10.508	10.941	11.475	11.975
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

35.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	125	100	100	100
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	55	40	40	40	57
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	*	*	*	*
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	12.000	12.000	12.000	12.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	24	48	32	24
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	20	30	30	30	30
74.041	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	46	171	296	296	296

35.0 — Economie Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	125	150	160	170	180
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	30	60	30	32	30
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	282	282	282	282	282
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	56	65	66	68	69
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.000	90.000	115.000	115.000	115.000
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
93.002	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif)	7.000	7.500	8.000	8.500	10.500
		Total de la section 35.0	98.400	146.509	174.143	176.175	180.694
		Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	32	—	—
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	18	18	18	18	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	62	70	87	96	88
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des bilans	8	4	11	11	11
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	43	39	47	51	49

35.1 — STATEC Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des bilans.	13	11	15	16	16
		Total de la section 35.1	143	141	210	191	184
		Section 35.2 — Conseil de la concurrence					
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	2	2	2	2	2
		Total de la section 35.2	2	2	2	2	2
		Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	25	320	—	—	28
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	6	—	6	—
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	74	39	79	29	174
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	256	186	158	228	172
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	5	330	7	7	271
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	12	—	—	—
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels	—	6	3	3	3
		Restants d'exercices antérieurs					
74.530	13.90	Acquisition d'équipements de laboratoire	88	—	—	—	—
		Total de la section 35.5	448	899	247	273	647
		Total du département 35	98.994	147.552	174.602	176.641	181.527

36.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE					
		Section 36.0 — Dépenses générales					
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	37	—	—	—
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.302	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
		Total de la section 36.0	3	40	3	3	3
		Section 36.1 — Police grand-ducale					
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.800	3.000	3.100	3.000	4.300
74.001	03.20	Acquisitions de mise en conformité d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	155	100	100	100	105
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.080	5.120	5.400	3.100	2.510
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.000	1.000	720	620	570
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.458	2.400	2.453	2.500	2.650
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	998	618	728	847

36.1 — Police grand-ducale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	51	51	15	15	20
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.130	1.050	1.200	1.200	1.900
		Total de la section 36.1	12.985	13.729	13.617	11.275	12.914
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
74.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions. (Crédit sans distinction d'exercice)	37	59	31	60	49
		Total de la section 36.2	37	59	31	60	49
		Total du département 36	13.025	13.828	13.650	11.338	12.966

37.0 — Justice Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		37 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
		Section 37.0 — Justice					
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.0	1	1	1	1	1
		Section 37.1 — Services judiciaires					
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	18	75	50	25	50
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	30	60	25	25	25
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	10	10	15	10	10
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	20	25	20	25	25
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	6	8	4	6	6
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	5	3	3	3
		Total de la section 37.1	87	183	117	94	119
		Section 37.2 — Etablissements pénitentiaires					
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	20	74	119	70	80
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau	18	6	7	12	12
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	678	387	385	399	414
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	20	26	21	22	22
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	27	68	10	11	11
		Restants d'exercices antérieurs					
74.560	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	34	—	—	—	—
		Total de la section 37.2	797	560	542	513	538

37.3 — Juridictions administratives Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 37.3 — Juridictions administratives					
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	10	1
		Total de la section 37.3	1	1	1	10	1
		Total du département 37	886	745	661	618	659

38.3 — Institut National d'Administration Publique Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
		Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique					
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	—	6	6	6	6
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	4	5	5	5	5
		Total de la section 38.3	4	10	10	10	10
		Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique					
74.000	01.33	Acquisition de véhicules automoteurs	—	23	—	—	—
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	—	12	—	—	—
		Total de la section 38.4	—	35	—	—	—
		Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses					
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	13	15	15
		Total de la section 38.6	12	12	13	15	15
		Total du département 38	16	57	23	25	25

39.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR					
		Section 39.0 — Dépenses générales					
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	20	*	*
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	6	6	13	5	5
		Total de la section 39.0.....	56	56	33	5	5
		Section 39.1 — Finances communales					
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500	13.500	13.500	13.500	14.500
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	50	50	50	50	50
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	14.000	14.000	14.000	4.000	4.000
		Total de la section 39.1.....	28.350	28.350	28.350	18.350	19.350
		Section 39.5 — Incendie et Secours					
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000	14.700	15.000	12.300	5.000
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—

39.5 — Incendie et Secours Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
		Total de la section 39.5.....	7.001	14.701	15.000	12.300	5.000
		Total du département 39.....	35.406	43.106	43.383	30.655	24.355

40.0 — Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		40 et 41 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
		Section 40.0 — Dépenses générales					
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements..	5.121	5.160	5.286	5.413	5.516
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	37	—	25	—
		Total de la section 40.0.....	5.146	5.197	5.286	5.438	5.516
		Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.186	2.277	2.390	2.399
		Total de la section 40.1.....	—	2.186	2.277	2.390	2.399
		Section 40.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau	7	—	—	—	—
74.300	04.01	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels.....	36	—	—	—	—
		Total de la section 40.2.....	43	—	—	—	—
		Section 40.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires					
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	5	—	3	8	—
		Total de la section 40.3.....	5	—	3	8	—

40.7 — Education différenciée Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 40.7 — Education différenciée					
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	100	100	102	104	106
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	20	20	20	21	21
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	100	100	102	104	106
		Total de la section 40.7	220	220	224	229	233
		Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	20	—	—	—	—
		Total de la section 40.9	20	—	—	—	—
		Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général					
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 41.1	*	*	*	*	*
		Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif)	75.000	75.000	75.000	75.000	75.000
		Total de la section 41.4	75.000	75.000	75.000	75.000	75.000
		Section 41.5 — Maisons d'enfants de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	40	41	40	40	40
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	1	5	1	1	1

41.5 — Maisons d'enfants de l'Etat Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	20	20	20	20	20
		Total de la section 41.5	65	70	65	65	65
		Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	25	31	70	55	55
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	6	6	6	8	10
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	14	20	20	16	25
		Total de la section 41.6	45	57	96	79	90
		Section 41.7 — Office national de l'enfance					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	5	25	5
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	8	20	5	5	5
		Total de la section 41.7	8	20	10	30	10
		Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau	50	50	55	55	55
		Total de la section 41.9	50	50	55	55	55
		Total du département 40 et 41	80.602	82.800	83.016	83.293	83.368

42.0 — Famille Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		42 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION					
		Section 42.0 — Famille et Intégration					
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.290	2.101	473	—
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	—	25	30	30	30
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif)	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 42.0	37.110	37.325	37.141	35.513	35.040
		Section 42.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration					
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	54	100	68	46	46
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	3	10	3	3	3
		Total de la section 42.3	57	110	71	49	49
		Section 42.4 — Fonds national de solidarité					
71.050	06.20	Participation de l'Etat : Achat de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	18	—	—	18	—

42.4 — Fonds national de solidarité Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	7	—	—	—	—
74.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	10	—	—	—	—
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
		Restants d'exercices antérieurs					
74.580	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	4	18	—	—	—
		Total de la section 42.4	42	21	3	21	3
		Section 42.5 — Caisse pour l'avenir des enfants					
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	*	9	6	6	6
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	23	29	40	40	40
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	18	19	18	18	18
		Total de la section 42.5	41	57	64	64	64
		Total du département 42	37.251	37.513	37.279	35.647	35.156

43.0 — Sports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		43 — MINISTERE DES SPORTS					
		Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales					
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	100	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18	—	35	—	55
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	16	5	5	6	5
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	10	10	17	17	17
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique	3	24	3	3	3
74.060	08.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	1	1	1	1
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10	10	10	10	10
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	24.437	35.000	23.000	30.000	30.000
		Total de la section 43.0	24.595	35.150	23.170	30.136	30.190
		Section 43.1 — Institut national des sports					
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	40	25	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	13	14	14	15	15
		Total de la section 43.1	13	14	54	40	15
		Total du département 43	24.608	35.164	23.224	30.176	30.205

44.0 — Ministère de la Santé Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		44 — MINISTERE DE LA SANTE					
		Section 44.0 — Ministère de la Santé					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	30	—	—	—
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	2	2	3	3	3
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	15	15	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	5	18	5	5	6
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	2	3	3	3
		Total de la section 44.0	24	67	25	25	27
		Section 44.1 — Direction de la santé					
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	50	30	25	25	25
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	19	3	5	5	5
74.030	05.00	Acquisition d'appareils. (Crédit sans distinction d'exercice)	200	197	172	237	162
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	68	50	54	55	57
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	10	15	10	10	10
		Total de la section 44.1	347	295	265	331	259
		Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice)	198	198	187	187	187
		Total de la section 44.3	198	198	187	187	187

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques					
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret, et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	810	500	500	500
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.125	1.500	500	500	500
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	120	120	120	150
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière.....	210	210	220	230	235
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	67	67	67	67	67
52.004	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer.....	—	76	76	76	76
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	40.000	40.000	50.000	55.000	60.000
		Total de la section 44.4.....	43.347	42.783	51.483	56.493	61.528
		Total du département 44.....	43.915	43.343	51.960	57.037	62.000

45.0 — Logement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		45 — MINISTERE DU LOGEMENT					
		Section 45.0 — Logement					
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.001	07.10	Participation à la réalisation de logements à loyer modéré - Garantie de l'Etat aux promoteurs privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.271	37.600	45.000	61.300	77.250
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux fabriques d'église et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.699	5.274	8.101	6.260	2.100
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls: aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.857	28.400	34.700	30.000	21.750
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.545	1.648	1.597	1.597	1.597
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.854	4.563	5.310	3.547	3.670

45.0 — Logement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.203	9.303	10.233	11.257	12.382
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.003	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	685	685	685	685	685
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	50	50	50
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.746	31.000	27.600	25.700	24.500
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	—	—	—	—
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.400	32.100	24.600	19.201	12.801
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5

45.0 — Logement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	*	*	*	*
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	15.678	21.500	22.700	28.000	36.500
		Total de la section 45.0.....	159.204	172.141	180.599	187.619	193.307
		Total du département 45.....	159.204	172.141	180.599	187.619	193.307

46.2 — Inspection du travail et des mines Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 46.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	36	35	40	40	40
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau	19	20	20	20	20
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	24	21	21	21	21
74.050	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	48	—	—	—	—
74.060	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	43	—	—	—	—
		Total de la section 46.2	170	76	81	81	81
		Section 46.3 — Ecole supérieure du travail					
74.010	06.54	Acquisition de machines de bureau	12	—	—	1	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	—	2	—
		Total de la section 46.3	12	—	—	3	—
		Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	45	45	45	45
		Total de la section 46.5	30	45	45	45	45
		Total du département 46	212	121	126	129	126

47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	—	18	—	25	—
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	20	20	25	25
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	135	115	95	55	55
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	1	1	1	1	1
		Total de la section 47.1	161	154	116	106	81
		Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.250	06.10	Frais d'équipement	71	210	77	93	90
		Total de la section 47.2	71	210	77	93	90
		Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale					
74.250	06.10	Frais d'équipement	16	74	58	32	28
		Total de la section 47.3	16	74	58	32	28
		Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance					
74.250	06.10	Frais d'équipement	36	8	46	31	—
		Total de la section 47.6	36	8	46	31	—
		Total du département 47	285	446	297	262	199

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS					
		Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	1	1	37	1	1
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	25	37	30	30	30
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	1	1	1	10	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	1	10	1	10	1
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	15	1	15	1
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	10	1	10	1	10
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	4
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif)	65.000	65.000	70.000	75.000	75.000
		Total de la section 49.0	65.042	65.068	70.083	75.070	75.048
		Section 49.1 — Viticulture					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	1	—	80	32	30
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	6	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	99	101	110	100	120
		Total de la section 49.1	101	102	191	138	151
		Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	1	92	75	77	79

49.2 — Services techniques Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	6	6	6
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	360	494	129	132	136
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	94	89	56	60	64
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	10	12	11	13	15
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	87	5	14	14	14
		Total de la section 49.2	554	693	292	303	315
		Section 49.3 — Service d'économie rurale					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	25	—	—	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	14	14	14	14	14
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
		Total de la section 49.3	18	43	18	18	18
		Section 49.4 — Administration des services vétérinaires					
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	20	30	30	30	30
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	11	3	5	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	75	200	70	70	70
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1

49.4 — Administration des services vétérinaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	40	4	1	1	1
		Total de la section 49.4.....	218	309	178	174	174
		Total du département 49.....	65.933	66.215	70.762	75.703	75.706

50.0 — Transports.- Dépenses générales Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		50, 51 et 52 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES					
		Section 50.0 — Transports.- Dépenses générales					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	23	—	23	—
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service	3	—	3	—	3
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	1	1	1	1
		Total de la section 50.0	12	32	12	32	12
		Section 50.1 — Circulation et sécurité routières					
		Restants d'exercices antérieurs					
72.510	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels	—	150	—	—	—
74.550	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	51	—	—	—	—
		Total de la section 50.1	51	150	—	—	—
		Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires					
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.491	35.645	32.250	2.796	2.833

50.2 — Transports publics et ferroviaires Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.519	2.964	32.960	30.405	22.041
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel.....	—	3.568	9.867	56.601	4.911
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	1.080	1.080	1.080	1.080
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	1	1	1	1	1
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	20	58	50	50	50
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	4.639	—	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	20.000	20.000	20.000	20.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	1.000	1.000	1.000	1.000
		Restants d'exercices antérieurs					
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux	—	261	—	—	—
		Total de la section 50.2.....	51.831	64.577	101.847	111.933	51.916
		Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	30	—	—	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	3	3	3	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
		Total de la section 50.3.....	3	36	6	6	6
		Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	60	25	—

50.4 — Navigation et transports fluviaux Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	11	—	15	—
74.020	12.00	Acquisition d'installations de télécommunications	10	4	4	2	2
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	197	315	241	265	245
		Total de la section 50.4	207	330	304	307	247
		Section 50.5 — Direction de l'aviation civile					
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	20	23	—	—	—
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	6	6	—	—	6
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	10	*	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		Total de la section 50.5	36	29	*	*	6
		Section 50.7 — Service de protection du gouvernement					
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	295	301	435	310	350
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	3	6	4	4	4
74.310	01.34	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	7	2	5	5	5
		Total de la section 50.7	305	309	444	319	359

50.8 — Aéroports et transports aériens Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 50.8 — Aéroports et transports aériens					
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.516	5.202	6.297	2.836	2.864
		Total de la section 50.8	1.516	5.202	6.297	2.836	2.864
		Section 50.9 — Administration des chemins de fer					
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	5	5	5	5	5
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	50	180	—	—	—
		Total de la section 50.9	55	185	5	5	5
		Section 51.0 — Dépenses générales					
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	—	70	—	—	—
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	20	20	20	20	20
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	12	15	16	17
		Total de la section 51.0	32	102	35	36	37
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	12	12	16	17	18
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	14	15	16
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.315	9.632	10.304	10.639	11.170
		Total de la section 51.1	9.337	9.654	10.334	10.671	11.204

51.2 — Ponts et chaussées Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 51.2 — Ponts et chaussées					
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	1.000	1.000	1.000	1.000
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	140	140	140	140
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.185	2.470	1.945	1.470	1.470
73.001	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	—	—	—	—
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	50	50	*	*
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	50	50	*	*
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.500	1.650	1.650	1.700

51.2 — Ponts et chaussées Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
73.013	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	—	—	—	—
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	96	116	106	106	110
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.305	1.330	1.300	1.300	1.300
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	350	350	375	400
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	1.000	200	200	200
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	720	800	850	875	900
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	8.100	15.000	13.000	10.000
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	700	1.200	700	700
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	400	150	100	100
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	870	2.300	1.000	300	300
73.061	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	—	—	—	—

51.2 — Ponts et chaussées Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	97	200	200	200	200
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	25	30	30	30
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	1.000	1.000	1.000
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000	14.451	3.042	5.000	5.000
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000	16.733	28.784	16.457	4.130
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.622	10.000	21.000	15.000	19.000
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	65	95	95	105	105
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	—	—
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.510	1.755	7.020	11.700	11.700
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.353	1.033	1.000	1.000
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	900	—	—	—
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.100	—	—	—
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	3.300	3.100	3.150	3.150

51.2 — Ponts et chaussées Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles	255	460	265	271	271
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	56	43	44	44	45
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	82	82	328	116	125
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.017	2.300	2.100	2.200	2.300
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.120	1.150	1.250	1.350	1.550
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	125	150	150	150
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	82	50	50	50	50
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	215	220	220	220	220
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif)	105	130	130	130	130
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	60	57	—	—	—
		Total de la section 51.2	87.731	77.914	95.413	79.469	68.556
		Section 51.3 — Fonds d'investissements publics					
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	500	550	550	550

51.3 — Fonds d'investissements publics Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	75.000	75.000	100.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000	80.000	85.000	85.000	80.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	85.000	85.000	85.000	85.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	21.500	23.000	23.000	40.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000	70.000	70.000	70.000	70.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.000	73.000	87.000	98.000	108.000
		Total de la section 51.3.....	357.600	405.000	425.550	436.550	483.550
		Section 51.4 — Bâtiments publics					
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	745	900	1.000	1.075
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400	10.000	3.000	3.000	3.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	3.250	1.300	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	59	25	25	25	50
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	7	10	8	7	7
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	35	20	22	25	35

51.4 — Bâtiments publics Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	8	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	100	104	25	25	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	31	25	25	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
		Total de la section 51.4	5.676	14.449	5.568	5.670	5.780
		Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes					
74.102	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.086	5.200	5.206	5.235	5.270
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	50	10	15	15	15
74.106	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
		Total de la section 51.5	5.146	5.220	5.231	5.260	5.295
		Section 51.6 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	—	28
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	5	6	10	10	10
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	24	25	25	26	26
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	23	24	24	25	25
		Total de la section 51.6	52	55	59	60	89

52.0 — Protection de l'Environnement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 52.0 — Protection de l'Environnement					
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	50	50	50	50	50
52.001	07.50	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique	—	400	400	450	—
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
63.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
63.020	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de projets d'infrastructures intercommunales à étendue régionale pour la distribution d'eau potable. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.000	—	—	—	—
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice)	3.500	3.500	7.000	7.000	7.000
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18	—	—	—	42
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	8	8	8	8	8
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	5	5	5	5
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif)	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif)	75.463	80.463	80.463	80.463	80.463
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
		Total de la section 52.0	105.044	109.427	112.927	112.977	112.569

52.1 — Administration de l'environnement Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 52.1 — Administration de l'environnement					
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	16.300	15.000	16.500	18.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	28	15	15	15
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	23	—	23
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	13	13	13	13	13
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	25	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	141	149	120	120	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	20	*	20	20	20
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	345	300	200	200	220
		Total de la section 52.1.....	20.842	17.044	15.645	17.122	18.665

52.2 — Administration de la nature et des forêts Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts					
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.750	1.750	1.750	1.800	1.800
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	400	400	425
73.072	10.30	Mise en oeuvre de mesures compensatoires écologiques pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs.....	120	200	248	220	258
74.002	10.30	Sylviculture: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	210	220	220	220	220
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	11	11	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	287	310	300	300	300
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques.....	35	35	35	33	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	40	40	40	40	42
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels.....	—	55	—	—	—
		Total de la section 52.2.....	2.804	2.972	3.005	3.025	3.092
		Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau					
52.010	07.33	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*

52.3 — Gestion de l'eau Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	120	125	125
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	15	16	16
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	900	800	1.000	1.100
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	131	100	140	150	150
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	108	193	309	141	252
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	18	18	20	20	21
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	6	7	7	7
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	715	317	450	260	205
74.031	07.33 07.40	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	160	160	160	170	170
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	52	55	70	55	70
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	431	450	460	350	350
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	5	10	10	10	11
		Total de la section 52.3.....	2.538	2.323	2.561	2.303	2.477
		Total du département 50, 51 et 52.....	650.817	715.007	785.241	788.580	766.727

53.0 — Egalité des chances Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		53 — MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
		Section 53.0 — Egalité des chances					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	6	—	—	—	—
		Total de la section 53.0	6	—	—	—	—
		Total du département 53	6	—	—	—	—

Chapitre V – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre (2017 — 2021)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
1	13.90	Recettes pour le compte de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	932.117	924.968	936.145	947.992	961.099
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	20.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	954.252	341.746	378.703	393.458	393.458
5	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'Union Européenne à titre de ressources propres à cette union)	3.391.206	3.680.059	3.931.708	4.165.838	4.372.506
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	420	441	446	540	553
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.140	35.330	36.000	37.000	37.000
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	722.000	770.000	800.000	830.000	860.000
11	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	28.000	32.750	34.750	36.750	36.750
12	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.400	3.200	3.200	3.200	3.200
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport	—	*	*	*	*
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.466	2.515	2.566	2.617	2.669
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	8.400	7.500	6.540	6.420	3.420
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des recettes pour ordre Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
26	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	111.896	117.356	118.894	120.431	121.969
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	25.500	22.500	22.500	22.500	22.500
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique	144	46	47	47	49
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	11	5	6	6	6
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	14.989	13.740	14.077	14.539	14.953
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	17.604	16.351	15.000	15.000	14.000
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	15.000	20.000	20.000	20.000	20.000
39	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
44	13.90	Programmes INTERREG	40.000	46.000	60.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère du développement durable et des infrastructures à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des recettes pour ordre Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	34	50	38	40	42
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.659	2.747	2.814	2.906	2.989
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	*	—	—	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	*	—	—	—	—
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	2.245	3.316	1.874	1.727	320
63	13.90	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	56.550	57.750	58.075	58.400	58.725
64	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	64.000	65.000	65.000	65.000	65.000
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	*	—	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	35	35	35	35
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	1	1	—	—	—
77	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	*	—	—	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	60	30	30	30	30
79	13.90	Participation de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	1	1	—	—	—

Programme pluriannuel des recettes pour ordre Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	1.562	1.693	1.660	1.660	1.660
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	563	900	586	598	—
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	*	*	*	*	*
89	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.610	5.610	5.610	5.610	5.610
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	5.000	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	—	83	104	104	104
92	13.90	Participation des agents de l'Etat à l'abonnent mPass	—	810	810	810	810
		Total des recettes pour ordre	6.485.266	6.220.935	6.565.618	6.866.659	7.112.859

Chapitre VI – DEPENSES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre (2017 — 2021)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
1	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	932.117	924.968	936.145	947.992	961.099
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	20.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	954.252	341.746	378.703	393.458	393.458
5	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'Union Européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	3.391.206	3.680.059	3.931.708	4.165.838	4.372.506
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	420	441	446	540	553
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.140	35.330	36.000	37.000	37.000
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	*	*	*	*	*
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	722.000	770.000	800.000	830.000	860.000
11	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes	28.000	32.750	34.750	36.750	36.750
12	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.400	3.200	3.200	3.200	3.200
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport	—	*	*	*	*
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.466	2.515	2.566	2.617	2.669
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	8.400	7.500	6.540	6.420	3.420

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation)	*	*	*	*	*
26	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	111.896	117.356	118.894	120.431	121.969
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Règlementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	25.500	22.500	22.500	22.500	22.500
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique	144	46	47	47	49
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	11	5	6	6	6
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	14.989	13.740	14.077	14.539	14.953
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	17.604	16.351	15.000	15.000	14.000
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	15.000	20.000	20.000	20.000	20.000
39	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
44	13.90	Programmes INTERREG	40.000	46.000	60.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère du développement durable et des infrastructures à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre — Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	34	50	38	40	42
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.659	2.747	2.814	2.906	2.989
52	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	*	—	—	—	—
53	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non-communautaires	*	—	—	—	—
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	2.245	3.316	1.874	1.727	320
63	13.90	Versement au fonds de climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	56.550	57.750	58.075	58.400	58.725
64	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	64.000	65.000	65.000	65.000	65.000
66	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	*	—	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	35	35	35	35
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires	1	1	—	—	—

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
77	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	*	—	—	—	—
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	60	30	30	30	30
79	13.90	Participation de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	1	1	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	1.562	1.693	1.660	1.660	1.660
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	563	900	586	598	—
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales	*	*	*	*	*
89	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.610	5.610	5.610	5.610	5.610
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	5.000	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	—	83	104	104	104
92	13.90	Participation des agents de l'Etat à l'abonnent mPass	—	810	810	810	810
		Total des dépenses pour ordre	6.485.266	6.220.935	6.565.618	6.866.659	7.112.859